

“ À LA UNE ”

Entretien avec François Baroin

“ ON EN PARLE ”

Un plan de relance massif et ciblé

“ DANS LES TERRITOIRES ”

La relance sera territoriale

“ ENSEMBLE ”

La Banque des Territoires s’engage pour le climat



DOSSIER
**La résilience
des territoires
face à la crise**

EN PARTENARIAT AVEC L'



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Des logements
à construire,
du tourisme
à dynamiser,
un centre-ville
à revitaliser ?

On est là
pour vous aider.

#AvosCôtés

Nous apportons des solutions de financement et d'accompagnement pour tous vos projets : transition énergétique et écologique, habitat social, tourisme, revitalisation des centres-villes, santé et médico-social. Contactez-nous.

L'intérêt général a choisi sa banque

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr



Eric Lombard
Directeur Général de la Caisse des Dépôts

La crise sanitaire et le confinement ont fortement perturbé le fonctionnement des services publics et l'activité des entreprises. Ils ont exacerbé les fractures sociales et territoriales contre lesquelles la Caisse des Dépôts lutte aux côtés des territoires. Face à l'urgence, l'implication des acteurs locaux - aux premiers rangs desquels, les élus - a été remarquable. Leur engagement, leur capacité d'adaptation et leur efficacité doivent être salués. Ce constat nourrit aujourd'hui les débats sur l'évolution institutionnelle de notre pays.

Très vite, des mesures ont été prises pour pallier les conséquences économiques et sociales de la crise, soutenir les entreprises et les secteurs les plus exposés. Dès le printemps, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts s'est engagée aux côtés des Régions pour créer des fonds de soutien aux plus petites entreprises et aux structures de l'économie sociale et solidaire. Nous avons annoncé la réservation, via notre filiale CDC Habitat, de 40 000 logements pour soutenir le secteur de l'immobilier. Nous contribuons aussi, à hauteur de 3,6 milliards d'euros, au plan tourisme lancé en juin.

Une étroite collaboration avec les associations d'élus, dont l'AMF, nous a permis de construire un plan de relance adapté aux besoins et aux enjeux futurs des territoires. La Caisse des Dépôts participe ainsi au plan de relance annoncé par le Premier ministre le 3 septembre 2020, en apportant 20 milliards de fonds propres sur les 100 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, à la compétitivité et à la cohésion sociale pour les deux prochaines années. Nous mobilisons ainsi près d'un milliard d'euros pour relancer l'activité économique et commerciale des cœurs de ville, et plus d'un milliard d'euros pour la relocalisation et l'aménagement industriels.

Nos directions régionales seront à vos côtés pour soutenir votre ingénierie, distribuer des prêts sur le Fonds d'épargne, dont les conditions ont été assouplies et les taux améliorés, et investir dans vos projets.

Les moyens financiers sont là. Il appartient désormais aux investisseurs publics et privés d'engager très vite les projets pour préparer le rebond de notre économie.

Partenaire de l'AMF dont elle partage l'engagement, la Caisse des Dépôts a souhaité, à l'occasion de l'opération « Face aux crises, les maires mobilisés », vous offrir ce « Localtis Mag ».

Ce numéro réalisé par nos journalistes de Localtis en partenariat avec l'AMF, est entièrement consacré à la relance dans les territoires. François Baroin mais également Philippe Laurent, Cécile Gallien, David Lisnard, Constance de Pélichy et Sylvain Robert ont accepté de partager leurs réflexions et expériences. Je les en remercie vivement. Je souhaite que les entretiens, articles, billets d'experts et exemples de réalisation qui constituent ce premier numéro vous inspirent et vous aident à faire face aux nombreux défis que vous allez relever, j'en suis certain.

Excellente lecture à tous !



FRANÇOIS BAROIN :

« Les collectivités ont démontré leur capacité à venir en renfort de l'État »

Pour le président de l'Association des maires de France, François Baroin, la crise a été révélatrice de la capacité d'adaptation des collectivités, mais aussi d'un pilotage par l'État jugé trop vertical. Aujourd'hui, le plan de relance doit pleinement « s'appuyer sur les projets de territoire et les initiatives locales ».

📍 Entretien réalisé le 27 novembre 2020 par Localtis Mag

À LA UNE

[Localtismag] : *Les collectivités, et notamment les communes, sont en première ligne depuis le début de la crise sanitaire. Elles se sont adaptées, ont souvent innové pour apporter des solutions dans l'urgence... Quels principaux enseignements tirez-vous de ce contexte hors-normes ?*

François BAROIN : La difficulté des circonstances invite chacun à la modestie face à une crise sanitaire mondiale et à un virus aux caractéristiques insaisissables. Par ailleurs, la technocratisation du système de santé et son manque de robustesse, malgré le dévouement admirable des soignants, ne datent pas d'hier.

Face au cumul des crises, les maires de France se sont tournés naturellement vers l'État pour faire part de leur disponibilité. Le gouvernement aurait pu tirer un meilleur parti de notre capacité d'adaptation et de réalisation en lien direct avec les territoires. Il dispose, avec nous, d'interlocuteurs fiables pour mieux saisir les inquiétudes et les incompréhensions. Les collectivités ont démontré leur capacité à venir en renfort de l'État - masques, tests, organisation des services publics comme l'école et l'accompagnement des aînés... - non en fonction de schémas théoriques mais dans la réactivité et l'efficacité.

Or, l'État prend ses décisions seul. L'incompréhension voire la défiance des

acteurs locaux, économiques comme publics, s'aggrave devant le manque de considération et de concertation. Le pilotage de la crise par le ministère de la Santé est trop vertical et trop centré sur l'hôpital. Il aurait été préférable de confier clairement le volet logistique au ministère de l'Intérieur et aux préfets. Cette période nous renforce dans notre conviction que les missions de proximité doivent être confiées aux collectivités locales.

[Localtismag] : *Lors de la présentation du plan de relance, il a beaucoup été question de sa territorialisation, de contractualisation. Quelles sont les principales attentes du bloc local à ce sujet, y compris du côté des plus petites collectivités ?*

François BAROIN : Face aux lourdes conséquences financières de la crise sanitaire pour les collectivités, il faut préserver l'autofinancement des collectivités, c'est-à-dire leur capacité à investir. Nous avons aujourd'hui une véritable différence d'appréciation avec le gouvernement sur l'impact de la Covid.

Par ailleurs, les collectivités peuvent avoir un effet de levier sur l'économie dans le cadre d'une stratégie locale en mobilisant leur tissu de PME. Ainsi, pour être opérationnel, le plan de relance doit s'appuyer sur les projets de territoire et les initiatives locales, mais aussi prendre en compte les spécificités structurelles - les villes, les ruralités, les outre-mer...



- dans une logique d'aménagement du territoire. Si nous voulons retrouver rapidement une croissance économique, il faut privilégier les projets déjà prêts plutôt que d'essayer d'enfermer dans une programmation nationale ceux qui sont susceptibles d'être aidés par l'Etat. La contractualisation ne doit pas être un outil de recentralisation. A côté des grandes programmations choisies par l'Etat, il doit y avoir une place significative pour répondre au projet choisi, porté et voulu par les collectivités elles-mêmes.

Localtis*mag* : *Vous n'avez eu de cesse de plaider pour davantage de décentralisation. Les éléments dont vous disposez quant au futur projet de loi 3D vous semblent-ils prometteurs ?*

François BAROIN : Le projet de loi 3D est pour l'instant une esquisse que le gouvernement nous dévoile par petites touches. En l'état, ce n'est pas un texte de décentralisation mais une série

d'ajustements techniques dont nous ne méconnaissons pas l'intérêt mais qui n'a rien à voir avec un véritable projet politique de décentralisation.

J'espère que les travaux déjà effectués au Sénat, dans un dialogue nourri avec les associations représentatives des collectivités, pourront donner un peu de densité au texte. Mais ce dernier s'inscrit dans un calendrier du quinquennat qui n'offre guère de perspectives s'agissant d'un changement structurel.

Localtis*mag* : *Nombre de nouveaux élus démarrent leur mandat dans des conditions très particulières. Quel serait votre principal message à leur attention ?*

François BAROIN : J'ai une pensée toute particulière pour tous les nouveaux maires dont l'entrée en fonction est si difficile dans ces circonstances. Je sais, par expérience, que la première année du mandat est décisive pour lancer tous les projets que la campagne a permis

de proposer et que tout retard pris à ce moment-là pèse sur l'ensemble du mandat. Je suis donc attentif à ce que les services de l'AMF soient particulièrement à leur disposition pour leur fournir les conseils et l'accompagnement dont ils ont besoin. Je sais aussi que les difficultés financières que nous connaissons tous vont peser sur la capacité d'investissement et vont obliger à faire des choix en retrait des espérances. Ça ne sera pas un moment facile pour ces élus attachés à leur territoire et désireux de le faire avancer. Je leur adresse un message de confiance en leur recommandant de ne pas se décourager devant l'ampleur de la tâche. Je suis heureux de constater que cette nouvelle génération est faite d'hommes et de femmes très déterminés, très conscients de la situation dans laquelle ils se trouvent et dont je ne doute pas qu'ils sauront relever les défis qui sont devant eux. ●

#1



Localtis mag

Il est porté par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce numéro de novembre 2020 a été conçu en partenariat avec l'AMF, pour accompagner l'opération « Face aux crises, les maires mobilisés », sur le thème de la résilience des territoires.

Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales et des interviews d'élus locaux
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

SOMMAIRE

Localtis  mag
Un média #1
Banque des Territoires

Editeur : Caisse des dépôts • Conception : Banque des Territoires • Mise en page : unikstudio. fr • Photographies : Getty Images sauf mentions • A noter : certaines photographies contenues dans ce magazine ont été réalisées avant l'épidémie de COVID-19 et ne respectent donc pas l'application des gestes barrières. | NOVEMBRE 2020

1

“ ON EN PARLE ” P.8

- Un plan de relance de 100 milliards d’euros p.9
- Questions finances - entretien avec Philippe Laurent p.15
- Fonds européens - 3 questions à Constance de Pélichy p.18
- Avis d’expert : quelle mobilité dans le monde d’après ? p.23
- Avis d’expert : transformation numérique, collectivités unissez-vous . p.27

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.33

- L’envie de ruralité - entretien avec Cécile Gallienp.36
- Miser sur certaines niches - entretien avec Sylvain Robert.....p.40
- Sauver la filière touristique et événementielle - entretien avec David Lisnardp.42
- Expériences localesp.44

2

3

“ ENSEMBLE ” P.47

- Créer un effet déclencheur - entretien avec Olivier Sichel p.48
- Avis d’expert : comment financer la rénovation énergétique ? p.50
- Réalisations p.53
- Les EPL, accélérateurs de développement des territoires p.55

“ ON EN PARLE ”

Le plan de relance massif annoncé en septembre porte sur 3 axes majeurs pour l'avenir du Pays : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale. La nouvelle période de confinement décidée en novembre vient compliquer la mise en œuvre de ce plan. Elle confirme aussi la nécessité et l'urgence des mesures avancées.



RELANCE :

un plan à démultiplier, territorialiser et contractualiser...

Le plan de relance présenté ce 3 septembre par Jean Castex sous l'appellation « France relance », ce sont trois grands axes - écologie, compétitivité, cohésion - et une kyrielle de programmes pour un total de 100 milliards d'euros de crédits, dont 40 apportés par l'Europe. Les collectivités locales sont concernées par une bonne partie des mesures prévues. L'accent est mis sur la territorialisation du plan et de son suivi... et sur la contractualisation avec les collectivités, « programme par programme ».

📍 *Publié le 3 septembre 2020 par Claire Mallet pour Localtis*

C'est finalement lors d'une conférence de presse ce jeudi 3 septembre à 13 heures, après le conseil des ministres, que Jean Castex a officiellement présenté son plan de relance - ces 100 milliards sur deux ans désormais étiquetés « France relance » devant permettre « la consolidation et l'offensive » du pays après la crise consécutive, notamment, au confinement. « La France a tenu mais elle est incontestablement affaiblie », a d'emblée diagnostiqué le Premier ministre. L'objectif est de retrouver en 2022 le « niveau de richesse d'avant la crise ». Avec une « priorité absolue » : l'emploi, sachant que 800.000 suppressions d'emploi sont attendues en 2020.

Au-delà de sa dimension réparatrice et « contracyclique » – qui « produira des effets concrets et perceptibles pour le plus grand nombre » –, ce plan doit aussi permettre de « préparer l'avenir », d'« accélérer la transformation de notre économie » en tirant certaines des leçons de la crise, a assuré Jean Castex. « Ce n'est pas un feu de paille, il s'agit de répondre à des priorités de moyen et long terme », insistait la veille son entourage.

Le chef du gouvernement a tenu à faire valoir la « soutenabilité » de

Le chef du gouvernement a tenu à faire valoir la « soutenabilité » de ce plan, insistant sur le fait qu'il était « économiquement et socialement préférable de dégrader provisoirement les soldes publics ».

ce plan, insistant sur le fait qu'il était « économiquement et socialement préférable de dégrader provisoirement les soldes publics ». Autrement dit, « la pire option pour nos finances publiques » aurait été de ne rien faire. Et si ce plan « atteint son objectif de réactivation de l'activité, son impact sur notre ratio de dette sera presque entièrement résorbé à partir de 2025 ». Il ne s'agit pas de « dépenses courantes » (sauf pour la baisse des impôts de production) et 80% de ce plan correspond à « des dépenses non pérennes ». L'ensemble des dépenses feront l'objet d'une « mission budgétaire unique » chapeautée par Bercy, a précisé Bruno Le Maire (on se souvient que cela avait été le cas lors du plan de relance de 2008).

L'exécutif promet une exécution sans délais, qui sera surveillée de près

par un « conseil de la relance » présidé par le Premier ministre et par un comité de pilotage animé par Bruno Le Maire. Des « indicateurs de suivi » sont prévus, ainsi que des « clauses d'extinction des projets ». « Des lenteurs non justifiées dans telle partie du plan pourront entraîner un redéploiement vers d'autres mesures », a précisé Jean Castex.

UN PLAN « DÉCLINÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES »

L'exécutif attend bien un « retour sur investissement ». Et mise sur un « effet d'entraînement » impliquant tous les acteurs : les entreprises priées d'embaucher, les partenaires sociaux, les ménages incités à investir et à consommer au lieu d'épargner... et les



collectivités locales invitées elles aussi à investir « dans un cadre contractualisé ». « Les collectivités territoriales qui le souhaitent seront invitées à compléter les actions engagées pour en démultiplier l'impact au niveau local dans le cadre de leurs compétences respectives », a insisté Jean Castex.

Matignon avait indiqué mercredi à la presse que le plan reposera bien sur des contractualisations avec les collectivités, « programme par programme », que cela était en train d'être « travaillé financièrement » et qu'un premier accord en ce sens est prévu la semaine prochaine avec Régions de France. Et Jean Castex d'insister sur la « territorialisation » du plan : « À chaque fois que cela sera possible, ce plan sera décliné dans les territoires, dans tous les territoires ». Le dossier de presse diffusé par Matignon résume les choses en ces termes : la déclinaison territoriale de la relance « concernera les dotations directes aux collectivités locales qui seront mises en oeuvre par les préfets de région, les mesures qui pourront être contractualisées et les mesures ministérielles qui seront déployées au niveau local ». On saura en outre que des « comités de suivi régionaux » incluant les services de l'Etat et les représentants des collectivités sont prévus pour « suivre l'avancement des projets sur les territoires, identifier et résoudre les points de blocage éventuels ». Il n'a en revanche pas été question ce jeudi des « sous-préfets à la transformation et à la relance » évoqués il y a quelques jours par la ministre Amélie de Montchalin (voir notre article du 31 août).

SANTÉ, NUMÉRIQUE, TOURISME, COMMERCES...

Une chose est sûre, les collectivités seront nécessairement impliquées, directement ou indirectement, dans une bonne partie des programmes du plan de relance. Et ce, sur les trois grands axes choisis pour articuler ce plan : écologie (voir notre article de ce



“ À chaque fois que cela sera possible, ce plan sera décliné dans les territoires, dans tous les territoires. ”

jour), compétitivité (voir notre article), « cohésion sociale et territoriale ».

Ce sera notamment le cas sur l'axe « cohésion ». Celui-ci inclut les mesures liées à l'emploi, au plan jeunes et à la formation. C'est aussi là que le gouvernement a placé l'ensemble des dispositions en faveur des finances des collectivités, dispositions que l'on connaît déjà puisqu'inscrites dans la troisième loi de finances rectificative (voir notre article du 31 juillet) : garantie de recettes fiscales, avances de DMTO aux départements, abondement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)... S'agissant de la DSIL, il est redit que l'idée est de permettre à l'Etat « d'orienter ses aides vers les projets mûrs, prêts à être lancés » par les collectivités.

Sous la bannière cohésion, on retrouve par ailleurs le volet investissement du Ségur de la santé (secteur hospitalier et médico-social – voir notre article du 21 juillet). Mais aussi une enveloppe de 500 millions d'euros en faveur du numérique, notamment pour la poursuite du plan France très haut débit,

À NOTER

150 M€
CONSACRÉS À LA
RÉNOVATION DES COMMERCES
DE CENTRE-VILLE

500 M€
EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE

100 M€
DE SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS DE LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION

un fonds de soutien à l'émergence de projets de « *tourisme durable* » (tels que l'adaptation au changement climatique d'hébergements touristiques), un plan de soutien aux associations de lutte contre l'exclusion (100 millions d'euros)... Sans oublier une attention particulière portée au commerce local. Ceci, avec la création, portée par la Banque des Territoires, de nouvelles « *foncières de redynamisation territoriale* » devant permettre la restructuration de 6.000 commerces d'ici 2025 (voir notre article du 29 juin - cette mesure fait partie du plan de relance du groupe Caisse des Dépôts qui sera présenté ce lundi 7 septembre). Ainsi qu'avec une enveloppe de 150 millions d'euros consacrée à la rénovation des commerces de centre-ville. Selon l'Association des petites villes de France (APVF), cette enveloppe correspond bien à la mise en œuvre attendue du programme Petites villes de demain.

LOCAL... ET EUROPÉEN

Au-delà des mesures listées dans les documents de présentation du plan de relance, le gouvernement compte en outre s'appuyer sur le volet territorial des contrats de plan Etat-régions afin d'accélérer en 2021/2022 le financement d'opérations prêtes à démarrer, portées par des collectivités publiques et des acteurs associatifs et privés ». Il mise aussi sur d'autres outils contractuels, dont les contrats de ruralité, ainsi que sur les programmes nationaux de l'Agence nationale de cohésion des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Nouveaux lieux nouveaux liens...), ou encore sur l'agenda rural. Il prévoit dans ce cadre de mobiliser sur deux ans 250 millions d'euros financés par des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). L'articulation entre ces divers vecteurs méritera sans doute quelques éclaircissements lors des échanges prévus avec les représentants des collectivités...

Enfin, en termes d'articulation, on n'oubliera pas celle qui s'impose avec l'échelon européen, puisque ce plan de relance sera financé à 40% par l'Europe. La France doit ainsi présenter son plan de relance national à ses partenaires européens « *sous doute courant octobre* », a indiqué jeudi le secrétaire d'Etat Clément Beaune, en se disant « *optimiste* » quant à son approbation, qui permettra de débloquer progressivement, donc, 40 milliards de subventions. L'Union européenne a en effet voté en juillet la mobilisation de quelque 750 milliards d'euros, dont 390 milliards de subventions, afin de financer les plans de relance nationaux. Chacun de ces plans doit cependant être évalué par la Commission puis validé à la majorité qualifiée des 27. « *Chaque pays construit son plan de relance, on en discute pour coordonner nos priorités* », a expliqué Clément Beaune, soulignant qu'« *aucun pays n'a un droit de veto* ». « *Il y aura le premier versement dès le début de l'année 2021, nous nous battons pour cela* », a-t-il assuré. Bercy avait indiqué de son côté que 10% du montant alloué à la France serait versé « *à échéance juin 2021* ». « *Nous avons aussi obtenu que dans les crédits européens, nous puissions financer des dépenses qui sont d'ores et déjà engagées dès maintenant et même celles qui ont été engagées au titre de l'urgence depuis le mois de mars* », a ajouté le secrétaire d'Etat. ●

LES 3 PRIORITÉS DU PLAN FRANCE RELANCE



ÉCOLOGIE | Une relance verte avec l'objectif de devenir la première économie décarbonée européenne



COMPÉTITIVITÉ | Soutenir l'activité économique notamment grâce à la transformation numérique, et relocaliser notre production.



COHÉSION | Une relance solidaire, avec le soutien massif au système de santé.

LA CAISSE DES DÉPÔTS s'investit dans la relance

La Caisse des Dépôts va prendre une large part à France Relance. Elle n'y consacrera pas moins de 26 milliards d'euros de fonds propres. Transition énergétique et écologique (6,3 milliards), logement (11,1 milliards), soutien aux entreprises (8,3 milliards), cohésion sociale (500 millions) : Éric Lombard, son directeur général, a détaillé ce 7 septembre les programmes d'investissement qui composent ce plan. En sachant que ces investissements n'épuisent pas les interventions de la Caisse des Dépôts en faveur de la relance. Les prêts sur fonds d'épargne seront aussi mobilisés. Notamment, bien sûr, dans le secteur du logement.

📍 **Publié le 7 septembre 2020** par Claire Mallet et Jean-Noël Escudé / Localtis

« **A**gir pour une relance verte, solidaire, sur tous les territoires. » C'est sous ce mot d'ordre que Éric Lombard a présenté ce 7 septembre à la presse le plan de relance de la Caisse des Dépôts. Encore un plan de relance, sachant que le gouvernement a lancé France Relance il y a quelques jours ? Le directeur général de la Caisse des Dépôts a d'emblée éclairé les choses : non, il s'agit bien de « *la participation de la Caisse des Dépôts au plan de relance du gouvernement* », d'une brique élaborée de concert avec l'exécutif. D'une brique qui pèse lourd : sur les 100 milliards d'euros de France Relance, 40 milliards relèveront de l'État, 40 milliards de l'Europe... et 20 milliards de la Caisse des Dépôts. 20 milliards sur deux ans et 6 milliards – au moins – les années suivantes. En sachant que cette mobilisation de 26 milliards ne concerne que les fonds propres de la Caisse des Dépôts. Elle n'inclut donc pas les prêts sur fonds d'épargne ni les prêts de Bpifrance. Concernant les prêts sur fonds d'épargne – dont l'utilisation a été élargie et les conditions d'éligibilité assouplies par Bercy –, la Caisse des Dépôts évoque en effet « *12 milliards d'euros mobilisables d'ici 2022 pour les investissements des collectivités territoriales en matière d'aménagement durable du territoire* ».

Ces 26 milliards, s'agit-il de « *nouvel argent* » ? Éric Lombard a devancé la question. Et la réponse est oui. Avant la crise, il était question d'investir 4 milliards d'euros par an, sur un nombre limité de priorités. Ce sera donc finalement 10 milliards par an durant les deux premières années, sur un champ beaucoup plus étendu. De quoi absorber environ la moitié des fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Ce plan a été élaboré très tôt, « pendant le confinement », et a commencé à être mis en œuvre dans la foulée. Les priorités ont entre autres été travaillées avec les représentants des collectivités, a souligné Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts et directeur de la Banque des Territoires. Notamment les régions, avec lesquelles la Caisse des Dépôts a agi dès la phase « *urgence* »

de la crise en mettant sur pied des fonds régionaux (« *fond résilience* » etc.), notamment centrés sur les TPE et l'ESS, complémentaires à ceux de l'État. Avec les autres niveaux de collectivités aussi. « *Les collectivités nous ont dit 'aidez-nous', notamment en matière d'habitat, de transition écologique, de transports, de couverture très haut débit à terminer, de tourisme...* », a résumé Olivier Sichel.

Ces enjeux se retrouvent effectivement aujourd'hui dans les grands axes des investissements prévus par la Caisse des Dépôts : transition écologique (6,3 milliards, et un total de 40 milliards si l'on inclut les prêts), logement (11,1 milliards), soutien aux entreprises (8,3 milliards), cohésion sociale (500 millions, en sachant que dans ce champ, les prêts seront importants).

“ Les collectivités nous ont dit « aidez-nous », notamment en matière d'habitat, de transition écologique, de transports, de couverture très haut débit à terminer, de tourisme... ”

Olivier SICHEL, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts et directeur de la Banque des Territoires

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LES MOBILITÉS AUSSI

Sur la transition énergétique, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, et donc leur rénovation, est évidemment un objectif important du plan, avec un objectif de 22 millions de mètres carrés rénovés, qu'il s'agisse de logements sociaux (voir plus loin), de bâtiments publics ou de bâtiments tertiaires privés. Il est aussi prévu d'investir pour l'acquisition de bâtiments à haute performance environnementale, notamment via des achats en Vefa. La Caisse des Dépôts met par ailleurs l'accent sur les énergies renouvelables (8,8 GW de puissance nouvelle, soutien à l'investissement dans les réseaux de chaleur), la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement (Aqua Prêt), la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets...

Au-delà de ces investissements, on saura que la Banque des Territoires et Bpifrance vont lancer conjointement, sous l'appellation « Banque du climat », un plan spécifique de 40 milliards de prêts en faveur de la transition écologique et énergétique. Ce plan climat dédié sera présenté en détail ce mercredi 9 septembre par les deux entités.

Enfin, Éric Lombard a mis l'accent sur l'enjeu des mobilités. La Caisse des Dépôts va en effet investir dans des flottes de véhicules basses émissions pour les collectivités (véhicules électriques, à hydrogène, au gaz naturel) et financer un plan de déploiement de 50.000 bornes de recharge électrique.

LOGEMENT : TITRES PARTICIPATIFS, VEFA ET... FONDS D'ÉPARGNE

Le logement est l'un des poids lourds du plan avec un total de 11,1 milliards d'euros. Les mesures annoncées s'inscrivent dans le prolongement du plan Logement de la Caisse des Dépôts, présenté en 2018 (voir notre article du

5 avril 2018). L'ambition affichée est de « soutenir massivement les secteurs de l'habitat et de la construction », tout en contribuant, donc, à la mise en œuvre de la transition écologique via l'effort de rénovation énergétique des bâtiments.

En lien direct avec son engagement dans le logement social, le plan de la Caisse des Dépôts prévoit, en premier lieu, de porter à 900 millions d'euros l'enveloppe de prêts participatifs pour le logement social. Ce dispositif de quasi-fonds propres, visant en priorité les offices publics de l'habitat (voir notre article du 14 février 2020) permet de renforcer les capacités d'investissement des organismes HLM tout en préservant leur autonomie de gestion.

Le cœur du plan en matière de logement reste toutefois l'apport de 8,3 milliards d'euros à CDC Habitat, filiale de la Banque des Territoires, pour financer son programme d'achats sur un an de 40.000 logements – notamment intermédiaires – en Vefa (vente en l'état futur

Le logement est l'un
des poids lourds du
plan avec un total de
11,1 milliards d'euros.

d'achèvement), présenté à la fin du mois de mars dernier (voir notre article du 1^{er} avril 2020). Sur ce total, 3.000 logements sont d'ores et déjà contractualisés. Si l'on ajoute les 10.000 logements en Vefa achetés par Action logement dans le cadre du même plan, c'est ainsi un important coup de pouce qui sera apporté aux promoteurs immobiliers et aux entreprises du bâtiment mis en difficulté par la crise sanitaire.

Autre mesure annoncée : la création de 5.000 logements destinés à des publics prioritaires apparus durant la crise sanitaire. Celle-ci a en effet mis en évidence les difficultés engendrées par l'éloignement entre le lieu de travail et celui du domicile de certains acteurs

LA CAISSE DES DÉPÔTS ACTEUR DE FRANCE RELANCE



TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ET
ÉCOLOGIQUE

6,3 Md€



LOGEMENT

11,1 Md€



SOUTIEN AUX
ENTREPRISES

8,3 Md€



COHÉSION SOCIALE

500 M€

indispensables en période de pandémie. Les professions visées sont en priorité les personnels hospitaliers, mais aussi les salariés des transports ou de la sécurité.

Les financements sur fonds propres qui constituent le plan de relance de la Caisse des Dépôts sont toutefois loin d'épuiser ses interventions dans le secteur du logement. Le principal outil de financement reste en effet les prêts sur fonds d'épargne. Sur ce point, la forte progression de la collecte sur le Livret A et le Livret de développement durable (LDD) – 28 à 29 milliards de collecte nette depuis le début de l'année, qui s'ajoutent aux 450 milliards d'encours – « donne plus de confort si la demande est forte, notamment de la part des bailleurs sociaux », comme l'a expliqué Olivier Sichel.

Les 6,3 milliards d'euros du plan consacrés au financement de la transition énergétique vont eux aussi largement bénéficier à l'amélioration de la perfor-



mance énergétique des bâtiments avec l'objectif de rénover 22 millions de mètres carrés, dont des logements sociaux. Il est ainsi prévu de financer, avec les bailleurs, la rénovation énergétique de 125.000 logements sociaux, via les éco-prêts financés sur fonds d'épargne. Si les bailleurs sociaux ont acquis, depuis quelques années, une bonne maîtrise de tous les aspects de la rénovation énergétique, il en va plus rarement de même pour les collectivités territoriales. L'intervention de la Caisse des Dépôts en la matière va donc comporter un important volet d'ingénierie, afin d'accompagner les collectivités dans le montage et la finalisation de leurs projets. Le financement interviendra alors également via les éco-prêts financés sur fonds d'épargne.

CŒURS DE VILLES : CRÉATION D'UNE CENTAINE DE FONCIÈRES DÉDIÉES

Mêlant étroitement revitalisation commerciale et logement, le plan Action cœur de ville, dans lequel la Caisse des Dépôts est déjà très engagée, va bénéficier de l'injection de 300 millions d'euros, sous la forme de la création d'une centaine de sociétés foncières dédiées, tel que l'avait fait savoir jeudi le gouvernement. La Caisse des Dépôts devrait y être mi-

noritaire, derrière les collectivités territoriales et leurs outils (Sem, EPF), avec l'objectif d'associer également des opérateurs privés aux tours de table. Une trentaine de foncières sont d'ores et déjà initiées, tandis qu'une trentaine d'autres sont en cours de discussion.

Éric Lombard a insisté sur la volonté de procéder à une approche sur mesure, en fonction du contexte et des attentes locales. Pour le directeur général de la Caisse des Dépôts, « *c'est la garantie du succès en décentralisant au maximum* ». Il a également souligné une nouveauté, avec un accroissement des commandes de CDC Habitat dans les communes Action cœur de ville et plus seulement dans les métropoles. Il observe par ailleurs « *un frémissement* » sur le marché immobilier de ces communes, sans doute sous l'effet de la pandémie et du déploiement du télétravail (ce que confirme le baromètre 2020 de Villes de France réalisé à l'occasion des troisièmes rencontres Action cœur de ville - voir notre article de ce jour).

Le programme de soutien au commerce et donc à la dynamisation des centres-villes s'inscrit dans l'axe « *entreprises et économie* » du plan de relance de la Caisse des Dépôts. Cet axe est aussi celui du tourisme, avec la poursuite du « *plan tourisme* » annoncé en mai dernier (voir notre article du 15 mai 2020), fort d'une mobilisation de près de

1,3 milliard d'euros en investissement. Éric Lombard a par ailleurs indiqué que le groupe compte « *soutenir ses filiales* » du secteur, notamment la Compagnie des Alpes, qui ont « *beaucoup souffert* » à la fois de la fermeture anticipée des stations de ski et de la mise à l'arrêt des parcs de loisirs, et a évoqué au passage le projet de « *Futuroscope 2* » imaginé avec le conseil départemental de la Vienne.

Développement économique, encore, avec un effort accru sur le très haut débit, « *y compris en zone rurale* », avec un objectif de 8 millions de locaux raccordés fin 2022. Enfin, mettant en avant la nécessité de « *favoriser la relocalisation des entreprises sur tous les territoires* », la Caisse des Dépôts confirme son engagement dans le programme Territoires d'industries, auquel elle dédiera 1 milliard d'euros (voir notre article du 4 septembre 2020).

Sur le front de la cohésion sociale, la Caisse des Dépôts entend mettre à profit les divers outils qu'elle a récemment développés : la plateforme « *Mon parcours handicap* » en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées (voir notre article du 6 mai 2020), « *Mon compte formation* » en tant que puissant levier pour l'accès à la formation (voir entre autres notre article du 4 septembre 2020), y compris en vue de reconversions professionnelles, la plateforme « *PEP'S* » pour la gestion des retraites des agents publics (voir notre article du 26 juin 2020)... S'agissant de « *Mon compte formation* », Éric Lombard a évoqué l'enjeu spécifique de l'insertion professionnelle des jeunes et, à ce titre, l'accès à 100.000 formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, ainsi qu'à 15.000 formations certifiantes au numérique sur deux ans.

En termes d'investissement, on retiendra surtout l'implication de la Caisse des Dépôts dans la modernisation des établissements de santé ainsi que le développement de plateformes de services de santé et de solutions de télémédecine. De même, elle compte participer à la création ou rénovation de 15.000 places en Ehpad. ●



Entretien avec Philippe LAURENT,

Maire de Sceaux et président de la commission
« finances et fiscalité locales » de l'AMF

“ Nos collectivités risquent de subir un affaïssissement de leur capacité d'autofinancement ”



Alors que l'heure est à la relance, l'un des principaux leviers de l'investissement local pourrait se gripper : la capacité des collectivités à mettre de côté des recettes de fonctionnement pour financer l'investissement. Pour Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de la commission « finances et fiscalité locales » de l'Association des maires de France (AMF), les récentes décisions du gouvernement sur la fiscalité économique locale n'arrangent pas les choses. Il explique pourquoi.

INTERVIEW

📍 Entretien réalisé par Thomas Beurey pour Localtis

Localtismag : L'AMF a-t-elle évalué le montant des pertes de recettes que les communes et leurs groupements subissent en 2020 du fait de la crise ?

Philippe LAURENT : La perte de ressources par rapport aux budgets votés en 2020 est supérieure à 5 milliards d'euros. Nous prenons en compte les pertes fiscales - droits de mutation à titre onéreux, versement mobilité, etc. -, ainsi que les pertes tarifaires. Le gouvernement ne veut pas, lui, prendre en compte ces dernières. Il part du principe que nous n'avons pas eu de dépenses, du fait que nous n'avons pas rendu de services pendant le confinement du printemps. Ce qui n'est pas vrai. Certes, nous n'avons pas eu à payer les repas qui sont pris habituellement dans le cadre de la restauration scolaire. Mais ces repas représentent à peine un tiers du coût de la pause méridienne dans les écoles. Les deux tiers restants sont liés aux frais de

personnels. C'est une part prépondérante que l'on retrouve d'ailleurs pour beaucoup de services que nous rendons, comme les crèches. Or, bien sûr, les communes et EPCI ont continué pendant toute la durée du confinement à verser les salaires à leurs agents.

Localtismag : Le « filet de sécurité » créé par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 ne va-t-il pas protéger les budgets locaux ?

Philippe LAURENT : Le gouvernement avait évoqué au départ un dispositif de

« La perte de ressources par rapport aux budgets votés en 2020 est supérieure à 5 milliards d'euros. »

750 millions d'euros. Mais au moment où nous nous sommes penchés sur la mise en oeuvre, il a alors parlé de 250 millions d'euros. C'est donc finalement un système très peu généreux et les conditions pour en bénéficier sont strictes. Il faut que la commune ou l'intercommunalité enregistre une baisse de la totalité de ses ressources. En plus, le gouvernement et le Parlement ont refusé de reconduire le dispositif en 2021. Nos communes et EPCI sont vraiment délaissés ! Pourtant, une compensation des pertes de ressources nous aiderait à maintenir la capacité d'autofinancement de nos collectivités et, donc, nous permettrait de continuer à investir, voire d'accélérer les investissements. Le gouvernement a préféré augmenter la DSIL [dotation de soutien à l'investissement local] d'un milliard d'euros en 2020, une somme qui va financer des priorités qui sont par avance déterminées par l'Etat. Les élus locaux ne seront pas libres de l'usage de ces fonds : on revient à la situation qui était celle d'avant les lois de décentralisation des années 1980. Il faut d'ailleurs se souvenir qu'avant même ces lois, la dotation globale de fonctionnement avait été créée, en 1979, dans l'idée que l'Etat affectait une dotation et laissait les élus libres d'en faire ce qu'ils veulent. Avec une dotation comme la DSIL, on revient donc sur ces principes.

Localismag : La capacité d'autofinancement du bloc communal va-t-elle plonger ?

Philippe LAURENT : Nos collectivités risquent de subir un affaïssissement de leur capacité d'autofinancement. Par exemple, dans ma ville de Sceaux, elle va passer l'an prochain à 3,5 millions d'euros, contre 5 millions avant la crise. Nous en avons tenu compte, en décidant d'étaler dans le temps la réalisation des futurs investissements. Dans le même temps, nous faisons face à une incertitude sur les recettes de fonctionnement à venir. C'est dû par exemple à la décision du gouvernement de baisser les taxes foncières de l'industrie et de compenser les communes et intercom-

munalités par une dotation. Il faut rappeler que son annonce est intervenue alors que le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties n'est pas encore mis en place. Cela signifie que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation est écornée avant même qu'elle ne soit effective ! La me-

« Une compensation des pertes de ressources nous aiderait à maintenir la capacité d'autofinancement de nos collectivités et, donc, nous permettrait de continuer à investir, voire d'accélérer les investissements. »

sure crée de l'incertitude pour le bloc communal. Il ne faudra donc pas être surpris si des élus locaux se résignent à ne pas mener de politique active pour développer leur territoire. Le paradoxe, c'est que cela intervient alors que l'Etat vient d'engager son plan de relance.

Localismag : Vous estimez que l'autonomie fiscale locale est entamée par les récentes décisions de l'exécutif...

Philippe LAURENT : La commission des finances de l'AMF est vent debout ! La logique, ou plutôt l'absence de logique, est inquiétante. Soit le gouvernement est très préoccupé par le court terme - du fait de la situation sanitaire et économique -, soit il cherche à faire reprendre en main le développement local par des fonctionnaires d'Etat. Ce qui se passe au niveau de la fiscalité régionale pose aussi question. Avec le remplacement de la part régionale de CVAE par de la TVA, les régions ne subiront pas la forte baisse qui va affecter le produit de la CVAE en 2021. Certes. Mais la recette qu'elles vont percevoir ne sera pas liée aux politiques locales. En fait, elle s'assimilera à une dotation indexée sur la progression de la TVA. Et, dans quelques années, le gouverne-

ment finira par décider d'un taux d'indexation qui ne sera pas lié à l'évolution du produit total de TVA. Cela n'est pas à exclure. Le gouvernement ne vient-il pas de faire changer les règles du transfert de la TVA aux départements et intercommunalités pour réduire la progression du produit de la taxe entre 2021 et 2022 ?

Localismag : Les difficultés financières vont-elles obliger les élus locaux à réduire certains services publics ?

Philippe LAURENT : Je ne crois pas que les élus décident de fermer en grand nombre les services qui fonctionnent aujourd'hui. Peut-être reverront-ils à la baisse les horaires d'ouverture. Mais globalement, les effectifs de la fonction publique territoriale vont demeurer stables, comme c'est le cas depuis deux ou trois ans. Les subventions aux associations vont aussi être maintenues, parce qu'elles sont indispensables à la vie locale. En revanche, certains investissements seront repoussés. Les élus ne réaliseront pas des équipements qui nécessitent d'avoir une vision de long terme.

Localismag : Le bloc communal va-t-il recourir davantage à l'emprunt ?

Philippe LAURENT : Les élus locaux ont montré qu'ils étaient raisonnables sur le recours à l'emprunt, y compris lorsque les taux d'intérêt étaient faibles. Les conseils municipaux et la population sont en effet réticents à l'endettement de la collectivité. Alors même que le secteur public local possède un système comptable aux règles strictes - l'emprunt est limité au financement des seuls investissements - et rigoureusement respectées. La dette de l'Etat est plus facilement admise dans l'opinion. ●

Dans une étude inédite, l'Association des maires de France et la Banque des Territoires dressent, en matière d'investissement, le bilan des deux derniers mandats municipaux. Ce qui leur permet d'identifier plusieurs leviers dans ce domaine et, ainsi, d'éclairer les arbitrages à rendre aujourd'hui.

En matière d'investissement, les communes et les intercommunalités ont fini en trombe le précédent mandat : ce sont près de 36 milliards d'euros qu'elles ont consacré à ces dépenses en 2019, soit 14% de plus qu'en 2018. Un niveau qui ne surprend pas les experts : dans ce domaine, un pic est traditionnellement observé au cours de la dernière année du mandat. Mais cette progression spectaculaire en 2019 ne permet pas à l'investissement communal et intercommunal d'égaliser le record (37,7 milliards d'euros) enregistré lors de la dernière année du précédent mandat (2013). C'est ce qui ressort d'une étude conjointe de l'Association des maires de France (AMF) et de la Banque des Territoires sur « *les leviers de l'investissement* » des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Si l'on compare cette fois les dépenses de la période 2014-2019 à celles de la période 2008-2013, apparaît une réduction de l'investissement du secteur communal de 15,9 milliards d'euros. Ce recul « *est sans précédent depuis la mise en œuvre de la décentralisation* », souligne l'étude. L'écart s'est surtout creusé en 2014 et 2015. Au cours de ces deux années, l'investissement des communes et EPCI a chuté d'un quart (- 7,5 milliards d'euros). C'est une baisse cinq fois plus forte que celle qui avait été observée durant les deux premières années du précédent mandat, à savoir 2008 et 2009 (-1,5 milliards).

La baisse des dotations de l'État explique directement ce phénomène. Au

INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : pas de reprise sans quelques facteurs clés

total, entre 2014 et 2019, les communes et leurs établissements publics ont perçu au total 20,6 milliards d'euros de dotations en moins qu'entre 2008 et 2013. De quoi susciter l'inquiétude des décideurs locaux et les conduire à constituer pour leur collectivité une épargne de précaution, afin de faire face aux coups durs.

INSTABILITÉ LIÉE À LA CARTE INTERCOMMUNALE

Mais la remise en cause des dotations n'explique pas tout. « *Le bouleversement des périmètres intercommunaux (le 1^{er} janvier 2017) a retardé la décision d'investir et bousculé les modalités de prévision des recettes* », pointe l'étude. Qui pointe également la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités et EPCI les plus importants, menée de mi-2018 jusqu'au début de la crise du Covid-19. « *La création d'un équipement occasionne généralement entre 1% et 4% du montant de l'investissement en frais de fonctionnement durant les premières années* », rappelle l'étude. Logiquement, les communes et EPCI ont donc renoncé à des investissements dans le but de « *ralentir les dépenses de gestion futures* ».

Le doublement des dotations d'investissement attribuées par l'État

entre 2014 et 2019 n'a pas permis à lui seul « *d'éviter l'effondrement des dépenses d'équipement* » du bloc communal, analysent par ailleurs l'AMF et la Banque des Territoires. Sur la période, ce sont 5,5 milliards d'euros de crédits de paiement qui ont été accordés aux projets des communes et intercommunalités. Mais il aurait fallu que les élus locaux aient plus de « *visibilité* » sur « *l'évolution de l'épargne* ». Un « *environnement stable* » favorisant « *la prévisibilité* » et « *la confiance* » et une épargne suffisante : voilà ce qui conditionne vraiment l'investissement public local.

Cette épargne, appelée aussi autofinancement – qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement – est « *la pierre angulaire de tous les plans de financement* ». De son niveau dépendent à la fois la capacité d'emprunt et le montant de l'investissement.

Les associations d'élus locaux, telles que l'AMF, l'ont compris. C'est la raison pour laquelle elles demandent depuis le printemps au gouvernement que la capacité d'autofinancement du bloc communal soit préservée. C'est à cette condition, selon elles, que les collectivités participeront pleinement à la relance de l'économie. ●

Entre 2014 et 2019, ce sont 5,5 milliards d'euros de crédits de paiement qui ont été accordés aux projets des communes et intercommunalités.

3 questions à...

Constance DE PÉLICHY

“ Les élus doivent se saisir des fonds européens, sans autocensure ”

Constance de Pélichy, maire de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) et conseillère régionale (Centre-Val de Loire), invite les élus à se saisir des fonds européens et appelle les différentes autorités à veiller à la nécessaire souplesse et flexibilité des règles.

📍 Entretien réalisé le 23 novembre 2020 par Frédéric Fortin / MCM Presse pour Localtis

1

Dans quelle mesure le plan de relance de l'Union européenne vous paraît-il susceptible de renforcer la résilience des territoires face à la crise ?

Constance DE PÉLICHY | Il n'est pas aisé de se prononcer, alors que l'ouvrage est encore sur le métier. De manière générale, les fonds européens souffrent de deux maux auprès des collectivités : d'une part, de leur réputation de projets complexes et lourds à gérer, qui n'est pas toujours usurpée ; d'autre part, d'une certaine autocensure des élus, notamment des collectivités de petite taille, qui imaginent que leurs projets ne seront jamais éligibles

– cette fois à tort. Les programmes Leader, par exemple, concernent des projets à taille humaine, gérés à l'échelle des pays, qui sont une structure familière des élus locaux. Ils représentent certes une goutte d'eau dans l'océan des fonds européens mais, pour autant, ils restent encore à ce jour sous-exploités.

D'autres fonds devraient à mon sens prendre de l'ampleur compte tenu du contexte. Ainsi du fonds social européen – futur FSE+ –, trop faiblement doté. Or il est particulièrement adapté à la crise économique qui s'annonce, puisqu'ayant notamment vocation à promouvoir l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. C'est en outre le seul qui permet de financer non pas uniquement de l'investissement, mais aussi du fonctionnement. ●

**2**

Le Premier ministre a annoncé le recrutement de 800 « volontaires territoriaux en administration » pour répondre au manque d'ingénierie des collectivités. Qu'en pensez-vous ?

Constance DE PÉLICHY | Tout dépend déjà de leur lieu d'affectation. Si c'est à l'échelle des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), par exemple, cela peut avoir du sens, parce qu'ils pourraient y faire œuvre de pédagogie et lutter contre les a priori précédemment évoqués. Un tel ancrage territorial pourrait favoriser une meilleure consommation des fonds et une plus grande équité entre les collectivités, même s'il faut veiller à ne pas multiplier les intervenants.

Tout dépendra aussi de la formation qui leur sera dispensée. Ces jeunes diplômés n'auront par construction pas d'expérience concrète du fonctionnement, parfois byzantin, de ces fonds et de leurs procédures. Or, si disposer d'un interlocuteur de proximité est assurément un plus, c'est à la condition qu'il soit en mesure de répondre à 80% des interrogations des élus ou, à défaut, de pouvoir les orienter vers le bon interlocuteur. Sinon, cela ne servira à rien. C'est précisément cette difficulté que nous avons rencontrée au début de la programmation 2014-2020, le transfert de responsabilité aux régions n'ayant pas été accompagné d'un transfert du personnel compétent. Le turn-over de ces volontaires, compte tenu de la durée de l'engagement, risque aussi d'amoindrir l'efficacité du dispositif. C'est une difficulté que l'on connaît déjà avec les experts en place, avec un statut qui n'a pourtant rien de comparable. ●

3

En votre qualité d'élue régionale, le maintien de la compétence des régions pour la gestion des aides non surfaciques du Feader doit vous ravir ?

Constance DE PÉLICHY | Cela me semble être effectivement une bonne mesure, puisque cela permet de créer des synergies avec les politiques régionales et de rendre ces dispositifs plus proches des citoyens. Surtout, cela me paraît être une décision empreinte de sagesse : maintenant que les régions ont recruté et formé les experts qui faisaient défaut en début de programmation et que les services sont en ordre de marche, il serait incompréhensible de tout chambouler à nouveau.

Il faut en revanche veiller à ne pas surajouter des contraintes au cadre, déjà rigide, posé par la Commission. Gardons en tête que pour être réellement efficace, un fonds doit être aisément mobilisable. Nous évoquions les programmes Leader : il faut que les groupes d'action locale (GAL), par exemple, prennent garde à ne pas retenir des directives trop restrictives, au risque d'écarter de trop nombreux projets. Attention également à ne pas trop se lier, alors que notre époque requiert plus que jamais flexibilité et capacités d'adaptation. Je commence seulement mon deuxième mandat de maire, et dans les deux cas, dès la première année, le programme prévu ne pourra être mis en place. ●

PLAN DE RELANCE : le verdissement comme fil rouge

Un tiers du plan de relance présenté ce 3 septembre, soit 30 milliards d'euros, sera consacré à la transition écologique, érigée comme « objectif stratégique ». Les plus grosses sommes iront à la rénovation énergétique des bâtiments (près de 7 milliards d'euros dont 4 milliards destinés aux bâtiments publics et 2 milliards pour les logements privés), aux transports (11 milliards d'euros au total dont 4,7 milliards pour soutenir le secteur ferroviaire et 1,2 milliard d'euros pour développer les « mobilités du quotidien »). La biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols et la transition du secteur agricole bénéficieront au total de 2,5 milliards d'euros. 2 milliards d'euros seront consacrés au développement de l'hydrogène vert et 1,2 milliard à la décarbonation de l'industrie.

📍 **Publié le 3 septembre 2020** Mis à jour le 4 septembre 2020 par Anne Lenormand / Localtis

« **L**e plan de relance est un pas de géant pour la transition écologique de la France », a déclaré Barbara Pompili ce 3 septembre, en détaillant les 30 milliards d'euros de l'axe « verdissement » du plan, au côté du Premier ministre Jean Castex. « Par son ambition, par sa cohérence et par sa solidité, il nous fait basculer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources », a vanté la ministre de la Transition écologique. Pour Barbara Pompili, si « les actions qui contribuent au verdissement de notre modèle de développement représentent à peu près un tiers du total du plan de relance (...), il faut bien avoir en tête que ces axes sont complétés par d'autres actions qui contribuent aussi elles-mêmes au verdissement (...). Je pense par exemple à la rénovation écologique des hôpitaux, des Ehpad, les formations aux métiers verts, ou encore l'aide au tourisme durable. »



néficiera ainsi de 11 milliards d'euros, dont 4,7 milliards pour la SNCF afin de régénérer le réseau, de sécuriser les passages à niveau, de financer le fret ferroviaire et l'accessibilité des gares, de remettre en service deux lignes de train de nuit (Paris-Nice et Paris-Tarbes) et de généraliser les plans régionaux de sauvetage des petites lignes.

Les « mobilités de quotidien » - vélo et transports collectifs - vont aussi se voir allouer 1,2 milliard d'euros. Dans ce cadre, 700 millions d'euros iront aux transports en commun en Ile-de-France (prolongement d'Eole, modernisation des RER, extension des lignes de métros, nouveaux tramways, modernisation des gares...). Les transports en commun en région se verront allouer 330 millions d'euros. 200 millions sont destinés à développer l'usage du vélo, avec comme objectifs 600 pistes cyclables nouvelles, des stations vélos sécurisées dans 1.000 gares, etc. « Ces moyens



LES TRANSPORTS EN TÊTE

Il s'agit à travers ce plan d'« honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris en soutenant la transformation écologique des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre », a poursuivi la ministre. Le transport bé-

Le plan de relance permet d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris en soutenant la transformation écologique des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

viennent compléter le financement des collectivités et pourraient permettre un investissement total dans les territoires proche de 5 milliards d'euros », selon le gouvernement.

Sur ce volet transport, 2,7 milliards d'euros sont en outre destinés à soutenir la conversion du parc automobile vers des « véhicules propres ». Les infrastructures routières vont quant à elles bénéficier de 500 millions d'euros de financements. Sur ce total, 250 millions d'euros visent à accélérer la réalisation des projets inscrits aux contrats de plan Etat-région (déviations, mise à 2X2 voies...), 100 millions à mettre en place un réseau de 100.000 bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques d'ici fin 2021 et 100 millions également sont destinés aux ouvrages d'art de l'Etat et des collectivités locales et à l'installation de voies réservées sur les axes routiers nationaux (covoiturage, bus...).

400 millions d'euros sont en outre destinés aux ports et aux voies d'eau : 175 millions d'euros pour la rénovation des canaux et voies navigables sur deux ans, 200 millions d'euros pour des investissements stratégiques dans les grands ports (avec un objectif de « verdissement ») et 25 millions d'euros pour le renforcement des infrastructures de sécurité maritime.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Près de 7 milliards d'euros seront alloués à la rénovation énergétique des bâtiments, serpent de mer des politiques écologiques, dont 4 milliards pour le parc public (écoles, universités, bâtiments de l'Etat). Sur ce montant, 300 millions d'euros sont délégués aux régions, pour rénover les lycées, notamment, précise le gouvernement tandis que pour les bâtiments des communes et des départements (écoles, collèges, équipements sportifs, etc.), des dotations de l'Etat gérées par les préfets au niveau local aideront les collectivités à financer leurs projets, a-t-il indiqué.

Pour accélérer la rénovation des logements privés, 2 milliards d'euros seront dédiés sur 2021-2022 au dispositif MaPrimeRénov', contre 575 millions actuellement. À partir du 1er janvier prochain, tous les ménages y seront éligibles, les plus aisés étant incités à effectuer des rénovations globales de leur logement. Les propriétaires bailleurs tout comme les copropriétés y auront aussi accès. Le plan de relance prévoit aussi 500 millions d'euros pour la rénovation thermique et la restructuration lourde des logements sociaux et 200 millions d'euros pour aider les TPE/PME à financer des travaux de rénovation énergétique dans leurs locaux.

UN FONDS POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES

Le plan de relance prévoit en outre 2,5 milliards d'euros pour la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols et la transition agricole « pour une alimentation plus saine, plus durable et plus locale ». Le volet « biodiversité, lutte contre l'artificialisation » proprement dit est doté de 1,25 milliard d'euros, dont 300 millions d'euros pour la « biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience » et 300 millions d'euros pour les réseaux d'eau et la modernisation des stations d'assainissement (y compris en outre-mer). 135 millions d'euros seront notamment dédiés à la restauration écologique, afin d'assurer les continuités écologiques dans les milieux aquatiques comme terrestres, et aux zones humides, et 60 millions d'euros aux espaces protégés.

En outre, un fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches bénéficiera de 300 millions d'euros. « Il s'agira de compenser le différentiel de coût entre une construction sur un champ et sur une friche », a précisé le ministère de la Transition écologique. Une enveloppe de 350 millions d'euros visera par ailleurs à convaincre les élus locaux de densifier les projets de construction en participant au financement d'espaces verts ou autres îlots de fraîcheur.

TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le plan prévoit en outre toute une série de soutiens directs à la transition agro-écologique des exploitations agricoles (aides à la certification haute valeur environnementale, plantation de haies, développement des circuits courts, projets alimentaires territoriaux), soit 400 millions d'euros au total. Le plan en faveur de l'indépendance protéinique (culture du soja en France) va bénéficier de 100 millions d'euros, la modernisation des abattoirs et l'élevage en plein air et le bien-être animal de 250 millions d'euros, le renouvellement des agroéquipements (visant notamment à réduire la consommation de pesticides) de 250 millions d'euros également, et l'adaptation des forêts au changement climatique de 200 millions d'euros.

DÉVELOPPEMENT DE L'« HYDROGÈNE VERT »

Le plan de relance prévoit aussi 1,2 milliard d'euros pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂ et 2 milliards d'euros pour développer l'« hydrogène vert » dans l'industrie et les transports. D'ici 2030, le gouvernement veut porter ce montant à 7 milliards d'euros. Il veut soutenir les projets portés par les entreprises dans les territoires et mettre en place un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau - encore très cher - par appel d'offres et complément de rémunération. Il souhaite aussi faire émerger un projet commun européen pour soutenir l'industrialisation et le développement de démonstrateurs.

À noter également, le plan de relance prévoit 500 millions d'euros en faveur de l'économie circulaire via principalement le fonds économie circulaire de l'Ademe : 226 millions d'euros pour l'investissement dans le recyclage et le réemploi et 274 millions d'euros pour la modernisation des centres de tri/recyclage et la valorisation des déchets. ●

QUELLE MOBILITÉ dans le monde d'après ?

Après avoir donné un coup d'arrêt brutal et sans précédent à la mobilité, la crise sanitaire que nous traversons avec l'épidémie de Covid-19 constitue une occasion inespérée pour les territoires de repenser une mobilité plus durable. Quelles solutions d'utilité publique les collectivités et les opérateurs des transports peuvent-ils mettre en place pour garder le cap de la transition en tenant compte des nouvelles contraintes ?
Décryptage de Pierre Aubouin, directeur du département Infrastructures et Mobilité à la Caisse des Dépôts et Elisabeth Oger, directrice relation client/passager chez Transdev.

Aller plus vite, plus loin, de façon plus confortable, tout en réduisant l'impact sur l'environnement... le secteur des transports a toujours attiré les esprits audacieux ! Avec la crise sanitaire, il n'est pas vain d'espérer que la transition vers une mobilité plus durable s'accélère. Si le déconfinement a été marqué, en mai dernier, par un retour relativement rapide des flux de la mobilité du quotidien, ce sont de nouvelles mobilités - en premier lieu un essor considérable des deux-roues- et de nouveaux aménagements qui ont fleuri aux quatre coins des villes faisant ainsi naître de nouveaux comportements. Mais la pandémie a aussi fait apparaître des inquiétudes. L'émergence de nouvelles normes sanitaires a eu pour conséquence une baisse importante de la fréquentation des transports en commun et une résurgence de l'autosolisme avec son cortège de nuisances et son impact climatique. Le télétravail enfin, a un impact significatif sur les déplacements pendulaires travail-domicile, en les réduisant très sensiblement.

Un enjeu d'agilité pour les collectivités

Face à ces évolutions, un des enjeux de la mobilité de demain pour les collectivités est d'opter pour un partage pertinent

de la voirie et de l'espace public afin d'encourager le recours aux mobilités douces. De nombreuses agglomérations et métropoles ont déjà procédé à des aménagements de voirie provisoires pour augmenter la part de la chaussée dédiée aux pistes cyclables. Pour Pierre Aubouin, « *de tels aménagements méritent d'être pérennisés mais devront aussi être en capacité d'évoluer de façon significative pour répondre aux enjeux de distanciation physique* ». Cela nécessite une compréhension fine des flux de voyageurs pour aménager et articuler judicieusement les pistes cyclables, les chemins piétons, les voies pour les bus, les voies de tramway, les zones d'autopartage ou de vélo partage.

Un changement de paradigme pour les acteurs de la mobilité

Ce besoin d'agilité nécessite aussi un changement de posture important. Il ne s'agit plus pour les Autorités Organisatrices de Transports de penser la planification et le moyen terme des transports, de trancher entre la construction d'une nouvelle ligne de tramway ou métro, mais d'être en capacité de rebondir et de réagir de façon très agile, très fluide et très rapide aux changements d'usage et aux besoins fluctuants des usagers. « *Cela*



CE TEXTE EST UNE SYNTHÈSE
DU PODCAST « **QUELLE MOBILITÉ
DANS LE MONDE D'APRÈS ?** » ?
RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DU PODCAST SUR LE BLOG
D'EXPERTS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS
CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG



D'utilité publique est un podcast proposé par le groupe Caisse des Dépôts, qui décrypte les enjeux de notre pays et offre un regard concret, à travers des témoignages d'experts et d'acteurs de terrain, sur les solutions permettant d'affronter les urgences du présent et d'anticiper demain.

passera sans doute par moins de projets d'infrastructures traditionnelles et davantage par la rénovation, l'adaptation et l'interconnexion des infrastructures existantes, qu'elles soient routières ou ferroviaires. En outre, cela va nécessiter une couche de services numériques très importante qui va jouer un rôle clé aussi bien pour apporter les solutions à l'utilisateur, mais également pour donner l'autorité organisatrice, les yeux nécessaires pour comprendre l'évolution en temps réel ou au quotidien des flux de mobilité » indique Pierre Aubouin. Quid des opérateurs de transports ? « La manière dont nous construisons nos offres de transport et nos solutions de mobilité avec les collectivités doit s'adapter à cet impondérable, cela nous oblige à innover davantage et plus vite », indique Elisabeth Oger. « Nous sommes face à un changement de paradigme que la crise vient accélérer. Elle a notamment accentué le besoin de dématérialiser l'expérience de mobilité, et de développer des solutions digitales. Nous répondons déjà à ces enjeux en donnant par exemple la possibilité d'acheter son titre par SMS, par une application ou par une carte bancaire. Nous avons aussi développé

des applications numériques d'alerte ou d'informations sur la géolocalisation de nos véhicules en temps réel afin de faciliter les déplacements des citoyens ».

Le développement de l'intermodalité et de mobilité plus tactiques

« Chez Transdev, nous sommes également convaincus que la mobilité de demain passera par le MAAS, Mobility as a Service, parce qu'il permet aux voyageurs de combiner tous les modes de transport disponibles sur un territoire, sans rupture de trajet, en offrant la possibilité de précommander et de payer grâce à une seule application. C'est une véritable révolution qui s'accélère encore en cette période dans le monde de la mobilité et qui permet de répondre finalement à un besoin de mobilité plus raisonné, plus choisi et plus soutenable. C'est le moyen d'innover tous les territoires, pour que ceux qui sont les plus éloignés puissent se déplacer, ne se rabattent pas sur leur voiture individuelle. Continuons à connecter les citoyens, continuons à connecter les territoires ». ●

LES AUTEURS

Pierre Aubouin est directeur du département Infrastructures et Mobilité de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires.

Il a intégré le groupe Caisse des Dépôts en 2015 après une expérience professionnelle d'une vingtaine d'années dans l'audit, le conseil de direction générale puis comme chargé d'un bureau puis d'une sous-direction de l'Agence des participations de l'Etat.

Elisabeth Oger est Directrice relation client/passager chez Transdev.

Depuis 2005 dans le Groupe Transdev, son parcours professionnel allie des fonctions dans le marketing opérationnel, dans le management de filiales, et sur des fonctions commerciales auprès des Collectivités, en France comme à l'international.

REVITALISATION COMMERCIALE : un fonds de 60 millions d'euros pour couvrir le déficit des opérations

Le gouvernement lance un fonds de subventions de 60 millions d'euros sur les deux prochaines années pour couvrir le déficit des opérations des 100 « foncières territoriales » créées dans le cadre du plan de relance pour contribuer à la revitalisation des centres-villes. Ces « subventions d'équilibre » devraient se monter en moyenne à 30.000 euros.

📍 **Publié le 1^{er} Octobre 2020** par Michel Tendil / Localtis

A lors que la ministre de la Cohésion des territoires était à Barentin (Seine-Maritime) ce jeudi 1^{er} octobre pour lancer le programme Petites Villes de demain, le gouvernement vient d'annoncer la naissance d'un fonds en soutien à la création des 100 foncières territoriales prévues dans le plan de relance pour la rénovation des commerces de centre-ville. Ce fonds de 60 millions d'euros pour la période 2021 à 2022 permettra d'accorder des subventions de 30.000 euros en moyenne pour couvrir une partie du déficit des opérations de ces foncières par définition peu rentables.

La création des 100 foncières fait partie des mesures du plan de soutien en faveur du commerce présenté en juin 2020 et repris depuis dans le plan de relance du 3 septembre. Ces foncières « *investiront dans la rénovation et la transformation de 6.000 cellules commerciales sur l'ensemble du pays* », rappelle Bercy, dans un communiqué. L'objectif : réhabiliter des cellules commerciales en déprise en centre-ville avant de les louer à des loyers avantageux. Elles arrivent donc à point nommé pour soutenir les futurs projets des maires des 1.000 petites villes du programme Petites Villes de demain, tout comme ceux des 222 villes moyennes du plan Action Cœur de ville, son aîné de trois ans. C'est d'ailleurs dans le cadre du programme Action Cœur de ville que

Accorder des subventions pour couvrir une partie du déficit des opérations des foncières

la Banque des Territoires avait eu l'idée de ces foncières, en s'appuyant sur des outils existants tels que les SEM.

UN DEFICIT COMPRIS ENTRE 15% ET 50% DU PROJET

Ces foncières - pour lesquelles la Banque des Territoires prévoit d'investir au total 300 millions d'euros sur cinq ans - pourront se limiter à des activités purement commerciales. Le gouvernement encourage cependant la création de foncières « *multi-activités* » afin de ne pas se limiter au problème de la vacance commerciale et de s'inscrire dans une stratégie de redynamisation plus large des centres-villes. Elles pourraient trouver leur équilibre dans un rendement locatif de longue durée (quinze ans environ) plutôt qu'en escomptant une plus-value immédiatement après l'opération de requalification. Car pour ce type d'opérations, le déficit observé s'établit entre 15 et 50% du coût du projet. La « *subvention d'équilibre* » permettra ainsi de cou-

vrir, sous certaines conditions, le déficit des opérations les plus risquées. Après cette première tranche de 60 millions d'euros, une deuxième tranche de 120 millions d'euros pourrait être nécessaire d'ici à 2025.

Selon les projections de la Banque des Territoires, l'idée serait de créer 10 foncières régionales, 20 foncières départementales, 50 foncières locales et 20 foncières hors programmes Petites Villes de demain et Action Cœur de ville. 30 foncières pourraient être créées dès cette année et autant l'année prochaine.

Le lancement du fonds de subventions a été annoncé, mercredi 30 septembre, dans le cadre du premier « *comité de pilotage du projet de redynamisation des commerces* », une instance amenée à se réunir chaque mois sous l'égide des ministres de l'Economie et de la Cohésion des territoires, « *afin de sélectionner les projets et de mesurer leur avancement rapide* ». Ce qui se fera « *en étroite coordination* » avec les associations d'élus - l'Association des maires de France, Régions de France et l'Assemblée des communautés de France - qui siègent au côté de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, de la Banque des Territoires, de la Fédération des établissements publics locaux et des chambres consulaires (CCI France et de CMA France).

Place maintenant aux projets. Lors de sa visite à Barentin, jeudi 1^{er} octobre, Jacqueline Gourault a loué l'inventivité des élus de petites villes. « *J'ai toujours eu la conviction que c'était dans ces communes et dans ces territoires que s'inventent la plupart des solutions de demain* », a-t-elle affirmé, d'après l'AFP, en présence du maire (PS) de la ville, fraîchement élu, Christophe Bouillon, également président de l'Association des petites villes de France (APVF). ●



RELANCE DE L'INDUSTRIE : « Pas un territoire ne doit être oublié », affirme Jean Castex

Devant le comité exécutif du Conseil national de l'industrie, le Premier ministre a appelé, lundi 14 septembre, les régions à se mobiliser pour « surmultiplier » les actions de l'Etat. Il a indiqué que 800 millions d'euros étaient déjà mobilisés pour l'industrie dans le cadre des différents appels à projets liés au plan de relance. Le chef du gouvernement a aussi exhorté les industriels à se saisir du dispositif d'activité partielle de longue durée pour préserver leurs compétences.

📍 Publié le 14 septembre 2020 par Michel Tendil / Localtis

« *Il ne faut pas se mentir, la crise est venue souligner les faiblesses structurelles de notre industrie.* »

En ouvrant le conseil exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI) sur le site de l'usine Bic de Montévrain, en Seine-et-Marne, le Premier ministre Jean Castex s'est montré conscient des efforts à accomplir pour remettre le pays « *sur la voie et les moyens d'une grande nation industrielle* », alors que la crise a engendré une baisse d'activité très forte dans certains secteurs comme l'aéronautique. Evoquant le poids que l'industrie pèse encore dans l'économie nationale, malgré des décennies de déclin (voir encadré ci-dessous) – 3,1 millions d'emplois,

13% du PIB et 240.000 entreprises -, il a assuré que le plan France Relance, avec un effort de 35 milliards d'euros pour l'industrie d'ici à 2022 sur un total de 100 milliards d'euros, marquait un « *effort historique* ». Rappelons que cette somme intègre les 20 milliards d'euros de baisse des impôts de production sur deux ans. Le Premier ministre en a appelé à la mobilisation de tous, y compris des collectivités qui pilotent les 148 Territoires d'industrie. « *Le gouvernement travaille avec les représentants des collectivités locales dans un esprit d'ouverture. (...) Nous souhaitons, grâce aux accords que nous concluons avec elles, notamment les régions - et c'est en cours - surmul-*

tiplier l'impact des actions de l'Etat. » « *Il est plus que jamais nécessaire de s'intéresser à nos territoires. Nous devons aider nos territoires à développer leurs industries* », a-t-il insisté.

Le matin même de cette réunion, une circulaire du Premier ministre a été publiée pour fixer les critères de recrutement au 1^{er} janvier des « sous-préfets » à la relance annoncés deux semaines plus tôt par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de Montchalin. Ces « *jeunes hauts fonctionnaires* » seront précisément chargés de « *la mise en oeuvre territoriale du plan de relance* ».



800 MILLIONS D'EUROS DÉJÀ OPERATIONNELS

Lors du CNI, entouré de ses ministres Bruno Le Maire, Elisabeth Borne et Agnès Pannier-Runacher, chargés respectivement de l'Economie, du Travail et de l'Industrie, Jean Castex a assuré que les enveloppes allouées à l'industrie dans le plan de relance étaient déjà « opérationnelles ». Dès à présent, près de 800 millions d'euros sont disponibles dans plusieurs appels à projets lancés ces derniers jours, a-t-il précisé, mêlant des crédits du fonds de relance stricto sensu et d'autres des plans sectoriels qui lui ont précédé : 200 millions d'euros pour la décarbonation de l'industrie, 300 millions d'euros pour les fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique, 150 millions d'euros pour les projets portés par les territoires, dont les Territoires d'industrie, 100 millions d'euros pour relocaliser les chaînes de valeur critiques et enfin 40 millions d'euros pour soutenir l'industrie du futur et la modernisation des chaînes de production. Bercy précise, dans un communiqué, que « 300 millions d'euros supplémentaires ont également été engagés en 2020 pour soutenir la recherche et développement au sein des filières automobile et aéronautique, en particulier pour la transition écologique ».

Le ministère de l'Economie a également communiqué la liste des 24 premiers lauréats du fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique.

ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE

Constatant que 25 sites industriels sont responsables de 36% des émissions de CO₂, le Premier ministre a jugé « impératif » qu'ils participent aux appels à projets, notamment ceux liés à la décarbonation, instruits avec l'Ademe (ces derniers accordent une large place

à la biomasse). Les feuilles de route des 18 filières industrielles seront actualisées d'ici début 2021 pour tenir compte des trois priorités du plan de relance : la transition écologique, la souveraineté industrielle et la cohésion sociale. Sur ce dernier volet – qui comprend l'emploi et l'investissement dans les compétences – le Premier ministre a voulu donner des gages, alors que de nombreuses critiques se sont fait entendre depuis le 3 septembre sur l'absence de contreparties liées au plan. « *Tout cela ne fonctionnera qu'à une seule et unique condition : votre totale mobilisation* », a-t-il lancé aux industriels, les invitant à « *conclure massivement et très vite, d'ici au 1^{er} novembre, des accords d'activité partielle de longue durée* » afin d'enrayer la progression du chômage. L'objectif est

“ 300 millions d'euros ont été engagés en 2020 pour soutenir la recherche et développement au sein des filières automobile et aéronautique, en particulier pour la transition écologique. ”

de privilégier les accords de branches et d'entreprises sur les plans sociaux (345 ont été comptabilisés depuis mars par le ministère du Travail) pour préserver les emplois et les compétences et former les salariés. Le dispositif d'activité partielle de longue durée permet à un employeur de diminuer jusqu'à 40% l'horaire légal de travail pendant une période de 6 à 24 mois, tout en percevant de l'État jusqu'à 60% de la rémunération horaire brute dans la limite de 4,5 Smic. Le salaire net est garanti à hauteur de 93%. « *Il faut y aller* », a lancé le Premier ministre, appelant à associer les salariés à la relance.

PLUS AUCUNE ZONE D'EMPLOI N'A L'INDUSTRIE COMME PREMIER SECTEUR ECONOMIQUE

Au moment où le gouvernement met en place sa politique de réindustrialisation, l'Insee et la Dares apportent un nouvel éclairage sur la transformation

des économies locales à l'œuvre depuis les années 1990. Ce travail s'appuie sur un nouveau quadrillage en 306 « zones d'emploi » défini par les deux organismes, contre 321 pour le zonage qui datait de 2010. La note met le doigt sur la désindustrialisation du pays : plus aucune zone « *n'a l'industrie comme premier secteur économique en 2020* ». Elles étaient encore une dizaine dans ce cas trente ans plus tôt. Dans 37 zones d'emplois, l'industrie reste cependant à un niveau élevé de 26% de l'emploi en moyenne. Le taux atteint même les 38% à Oyonnax (Ain). Mais la plupart de ces zones se trouvent aujourd'hui en Bretagne, spécialisée dans l'agro-alimentaire (Vitré, Lamballe-Armor) et dans les Pays de la Loire. Soit un déplacement du Nord-Est vers l'Ouest déjà décrit par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans une étude récemment publiée (voir notre article). Mais le « *rétrécissement de la sphère industrielle est en partie compensé par des activités de services aux entreprises, avec l'externalisation de fonctions assurées précédemment au sein des entreprises industrielles (comme le transport, la recherche et le développement, la restauration des salariés, le nettoyage...)* et le recours au travail intérimaire », constate la note. Les économies locales ont donc tendance à se « *diversifier* ». Ainsi 68 zones d'emploi sont à « *économie diversifiée* », et ne présentent pas – ou plus – de spécialité économique marquée. C'est le cas des zones où l'emploi industriel a fortement baissé, comme Saint-Omer où la part de l'industrie est passée de 28% à 16% en dix ans. Ces zones à économie diversifiée comptent aujourd'hui 3,4 millions d'emplois, contre 1,2 pour les zones spécialisées dans l'industrie. ●



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : collectivités, unissez-vous !

La société a commencé à se transformer « numériquement » il y a une vingtaine d'années. Cette révolution, nous la vivons tous aujourd'hui. Elle est très rapide, impactante, et concerne tous les secteurs économiques, sans oublier nos organisations sociales et institutionnelles. Et tout porte à croire que ce n'est qu'un début !

Parmi les organisations institutionnelles, les collectivités territoriales sont bien entendu très concernées et notamment les quelques 25 000 communes de moins de 1 000 habitants. Afin de les aider à intégrer l'outil l'informatique en vue d'offrir le meilleur service à leurs habitants, des structures territoriales d'accompagnement ont vu le jour dès les années 1990 sous forme de syndicats informatiques intercommunaux. Dotées de compétences élargies à l'ensemble des usages numériques depuis les années 2000, ces structures sont connues aujourd'hui sous le nom d'« Opérateurs publics de services numériques » (OPSN).

DE QUOI S'AGIT-IL CONCRÈTEMENT ?

Alors qu'un « ministre des Technologies de l'Information et des Postes » est nommé pour la première fois au gouvernement en 1995, c'est également à cette période que sont créés les pre-

miers syndicats informatiques de collectivités. Leur mission consiste d'abord à assurer le développement informatique des plus petites collectivités et à proposer à leurs agents des formations et une assistance de proximité. Avec seulement deux agents en moyenne dans les communes de moins de 1 000 habitants – les fameux secrétaires de mairie – il est difficile d'imaginer une « vraie » DSI (direction des systèmes d'information) dans chaque village !

Avec le développement des réseaux ADSL puis haut débit au début des années 2000, arrivent très rapidement les premiers services et échanges dématérialisés : actes administratifs, comptabilité, e-administration, relations avec les services déconcentrés de l'Etat, etc. En quelques années, l'agent de mairie doit apprendre à maîtriser un environnement connecté et les demandes qui vont avec... Dès lors les syndicats informatiques de collectivités, devenus des Opérateurs publics de services numériques (OPSN), élargissent leurs compétences. Rapidement, ils accompagnent



AVIS DE L'expert

et développent des solutions pour leurs membres et forment les agents à la numérisation de leurs missions.

Compte tenu de leurs périmètres et de leurs formes juridiques variées, le nombre exact des OPSN est difficile à estimer. Pour autant, on considère qu'il existe aujourd'hui au moins une structure de ce type dans chaque département.

Ces OPSN peuvent être de toute taille. À titre d'illustration, l'association DECLIC fédère aujourd'hui 41 structures de ce type sur tout le territoire français, ce qui représente une couverture de près de 40 millions d'habitants. Cette association a pour objectif de mutualiser l'information et les expériences de ses membres et permet de renforcer le poids des plus petites collectivités locales dans leurs relations commerciales et institutionnelles.

À QUOI CES STRUCTURES SERVENT-ELLES AUJOURD'HUI ?

Les projets de transformation numérique des collectivités se multiplient. Ceci amène les métiers des OPSN à évoluer et leurs missions à se renforcer.

La première mission de ces opérateurs est la mutualisation des coûts et des moyens. Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes sur les collectivités, le numérique est souvent perçu comme un centre de coût important mais on peut également le considérer comme une source d'économie

et un outil d'efficacité opérationnelle. Equipements informatiques, licences logicielles, formations des agents, les OPSN assurent un accompagnement de proximité de leurs collectivités membres dans leurs missions quotidiennes.

Lors d'une enquête réalisée au 1^{er} semestre 2020 par l'association DECLIC auprès d'un panel de près de 1 800 collectivités répondantes, 70% d'entre elles confirment que leur OPSN leur permet de réaliser des économies. Il a également été démontré auprès des adhérents d'un OPSN du Val-de-Marne, que ces derniers avaient en moyenne un budget Système d'Information (SI) inférieur de 25% à celui d'une collectivité non-membre.

Cela étant dit, les enjeux numériques pour une collectivité dépassent aujourd'hui de loin les compétences des services métiers et requièrent une réflexion plus stratégique. Les OPSN peuvent ainsi intervenir pour structurer l'offre numérique et introduire de nouveaux outils comme les systèmes d'information géographique, la dématérialisation de l'état civil ou la visioconférence. Des solutions souvent inaccessibles pour des communes de petites tailles. Si l'on ajoute à ces problématiques les nouvelles obligations juridiques comme l'open data, le RGPD et plus largement la nécessité de s'intéresser aux questions de « *sécurité numérique* », le support d'une équipe professionnelle dédiée devient vraiment indispensable, quelle que soit la taille de la commune.

À titre d'illustration pour le RGPD, l'enquête de l'association DECLIC

démontre que 64% des collectivités membre d'un OPSN disposaient d'un délégué à la protection des données (DPD ou DPO) lors de l'entrée en vigueur de la loi contre seulement 30% de l'ensemble des collectivités, plus de 18 mois après l'obligation légale.

Concernant la question de la sécurité de ces systèmes d'information. En 2019, [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr/)¹ a recensé plus de 1 200 collectivités victimes de cyberattaques. Le plus souvent il s'agit d'attaques par déni de service, qui rend inopérant le système d'information, ou des rançongiciels qui verrouillent l'accès aux données et réclament une rançon. Ces cyberattaques, encore trop peu prises en compte par les élus locaux deviendront, sans nul doute, l'un des chantiers majeurs des OPSN dans les années à venir.

QUELLES EVOLUTIONS NUMERIQUES POUR DEMAIN ?

La crise sanitaire actuelle démontre s'il en était besoin, l'impérieuse nécessité pour les collectivités d'équiper leurs agents pour le télétravail et de mettre en place un système d'information robuste et accessible à distance. Cette nouvelle forme d'organisation demande des efforts à chacun et une montée en compétence dans le domaine numérique : plateforme d'audio et vidéoconférence, outils collaboratifs, parapheurs et signature électronique, etc. Autant d'outils devenus en l'espace de quelques mois indispensables à la continuité du service public.

Par ailleurs, s'il est difficile de prédire aujourd'hui les futurs champs d'investigation des OPSN dans les 10 ans à venir, on peut cependant imaginer que leur rôle se déplacera de l'administration territoriale vers le développement de services numériques pour le territoire.

Les notions de territoires intelligents émergent en effet depuis plusieurs années. Les expérimentations et les projets locaux se multiplient. Portés la plupart du temps par des collectivités particulièrement volontaristes ou par des industriels, ces projets permettent d'anticiper les modes de gestion de la collectivité de demain. Qu'il s'agisse d'**hyperviseurs**² ou de solutions plus sectorielles (bâtiment, transports, énergies par exemple), ces nouveaux modes de gestion réclameront des compétences numériques toujours plus pointues, compétences qui pourraient être justement réunies au sein d'un OPSN.

On peut également se poser la question de l'articulation qui pourrait exister demain avec les « *syndicats numériques* » créés notamment à l'occasion des projets de Réseaux d'Initiative Publique (RIP) dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit avec la fibre optique jusqu'à l'abonné. D'ici 2025, les réseaux auront été installés et s'il

reste encore des raccordements finaux à réaliser, les métiers de ces structures pourraient également évoluer vers de nouveaux usages rendus possibles par ces infrastructures. Ce modèle de convergence existe déjà. Plusieurs syndicats proposent en effet des services aux collectivités ou à la population comme Manche Numérique ou Mégalis Bretagne par exemple.

EN CONCLUSION

La transformation numérique de nos territoires progresse... Les avancées technologiques vont encore accroître les possibilités, les services, les usages et les attentes de chacun, particuliers ou professionnels.

Encore considérés il y a 20 ans comme une fonction support, les services gérant les systèmes d'information et le numérique vont prendre une importance de plus en plus grande et occuperont une place encore plus stratégique dans un environnement en mutation rapide. Le modèle français des OPSN a montré son efficacité et devra probablement être conforté voire amplifié afin d'accompagner la numérisation des métiers de la collectivité.

Les enjeux sont forts : équité, attractivité, et inclusion ! ●

¹ *Cybermalveillance.gouv.fr* ou GIP ACYMA est un groupement d'intérêt public regroupant des acteurs publics et privés (institutions, collectivités, industriels, associations de consommateurs) dans l'objectif de sensibiliser, prévenir et assister les victimes d'actes de cybermalveillance que sont les particuliers, entreprises et collectivités territoriales

² *Hyperviseur* : plateforme de visualisation de données issues de plusieurs systèmes d'information. L'hyperviseur de la smart city rassemble les données des différents métiers urbains au sein d'un même espace de travail.

L'AUTEUR

AYMERIC BUTHION est aménageur de formation, spécialiste du numérique en collectivité. Il a intégré le groupe Caisse des Dépôts en 2019 après une expérience d'une dizaine d'années au sein de l'Etat sur les questions d'économie numérique et de modernisation de l'administration. Il est désormais chargé de mission marketing et de l'animation territoriale au sein du département de la transition numérique de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires.

RETROUVEZ L'AVIS DE L'expert PUBLIÉ
SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
[CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](https://caisseledesdepots.fr/blog)

VOLET LOGEMENT DU PLAN DE RELANCE : 7 milliards et des dispositifs innovants

Le volet logement du plan de relance prévoit trois axes d'intervention, d'importance très inégale en termes de crédits affectés : la performance énergétique des bâtiments (de très loin le mieux doté : MaPrimeRenov', rénovation des bâtiments publics et des logements sociaux...), le soutien à la construction durable (dont la valorisation des friches et un soutien à la densification) et l'aide aux personnes précaires.

📍 *Publié le 4 septembre 2020 par Jean-Noël Escudé / P2C pour Localtis*

L'écologie est, avec la compétitivité et la cohésion, l'une des trois priorités du plan de relance de 100 milliards d'euros présenté le 3 septembre par Jean Castex (voir nos articles dans notre précédente édition). Sachant que le bâtiment représente, au niveau national, près de 25% du total des émissions de gaz à effet de serre, dont environ deux tiers issus du secteur résidentiel, le logement se devait de figurer au cœur du volet écologique du plan de relance. Et c'est bien le cas, puisqu'avec plus de 7 milliards d'euros, il est l'une des quatre composantes du volet « *Énergie* » du plan, avec les transports, la transition agricole et l'énergie.

TROIS AXES D'INTERVENTION, MAIS PRIORITÉ À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Outre la présentation générale du plan par le Premier ministre, un temps d'échange avec la presse organisé par le cabinet d'Emmanuelle Wargon a permis d'y voir plus clair sur un volet logement dont les principes et les grandes lignes sont certes arrêtés, mais dont les modalités de mise en œuvre restent encore à finaliser d'ici à la fin du mois de septembre. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est, bien sûr, l'objectif principal du vo-

let logement, mais le ministère – et les mesures présentées – placent aussi au premier plan la lutte contre l'étalement urbain. Ce volet logement du plan de relance prévoit ainsi trois axes d'intervention, d'importance très inégale en termes de crédits affectés : la performance énergétique des bâtiments – de très loin le mieux doté –, le soutien à la construction durable et l'aide aux personnes précaires.

Du côté de la performance énergétique, le plan prévoit de couvrir toutes les typologies de bâtiments. Il comprend ainsi deux milliards d'euros pour booster le dispositif de MaPrimeRenov', destiné aux bâtiments privés (dispositif doté, pour mémoire, de 750 millions en 2020), 4 milliards pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (y compris ceux des collectivités), 500 millions d'euros pour la rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux et 200 millions pour la performance énergétique des bâtiments des TPE-PME.

Du côté du soutien à la construction durable, un fonds de 300 millions d'euros sera instauré pour accélérer la mobilisation et la valorisation des friches (soit un potentiel considérable de 120 millions de mètres carrés, recensé par l'outil Cartofriches du Cerema), tandis qu'une aide de 350 millions sur deux ans sera mise en place au bénéfice

des communes pour encourager la construction durable (en clair, la densification du bâti).

Enfin, l'aide aux personnes précaires prendra la forme d'une enveloppe de 200 millions d'euros, destinée à la création de places d'hébergement et à la rénovation et l'humanisation des CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale).

UNE RALLONGE DE DEUX MILLIARDS ET UN ÉLARGISSEMENT POUR MAPRIMERENOV'

Le cabinet de la ministre chargée de Logement a apporté plusieurs précisions sur ces dispositifs. Ainsi, sur MaPrimeRenov', le barème et les conditions d'octroi des deux milliards d'euros supplémentaires sur deux ans sont en cours de discussion et ne seront annoncés qu'à la fin du mois de septembre. Cette rallonge de deux milliards s'inscrit toutefois dans la dynamique, déjà annoncée et engagée, de l'ouverture du dispositif à tous les ménages, quels que soient leurs revenus. L'aide restera néanmoins progressive selon les ressources des foyers, avec l'objectif de privilégier l'aide aux ménages les plus modestes. D'autres mesures sont également prévues pour MaPrimeRenov', comme un bonus d'aide pour les logements qui

sortiront du statut de passoire énergétique (environ 5 millions de logements potentiellement concernés) ou encore une « aide substantielle » pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs qui se lancent dans des bouquets de travaux « ambitieux » de rénovation énergétique. Enfin, le plan prévoit d'étendre le dispositif MaPrimeRénov', avec l'instauration d'une aide dédiée aux copropriétés (versée directement aux syndicats) et une autre aide destinée aux propriétaires bailleurs.

Dans le même temps, le gouvernement entend intensifier la lutte contre la fraude, qui prospère dans le secteur de la rénovation énergétique malgré les efforts de la profession, au mieux sous la forme d'artisans peu scrupuleux qui gonflent les devis, au pire sous la forme d'escrocs purs et simples. L'État pourra d'ailleurs compter sur la justice, puisque le tribunal correctionnel du Mans vient de condamner, le 31 août, le gérant d'une holding à trois ans de prison, dont un ferme, et 125.000 euros d'amende pour escroquerie à la rénovation énergétique de logements.

LE SALUT PAR LES FRICHES

Sur la relance de la construction durable, l'entourage de la ministre a précisé que la mise en place d'une incitation à la valorisation des friches résulte du fait que mettre en valeur des friches coûte souvent plus cher que de faire de l'étalement urbain. Il faut donc aider au bouclage de certains plans de financement, notamment pour faire face au coût élevé de la dépollution. Les situations sont toutefois très variables selon les territoires et le coût du foncier local. Ainsi certaines opérations de valorisation de friches seront rentables dans un contexte de forte densité urbaine et de coûts élevés du foncier, alors qu'elles ne le seront pas dans des zones moins denses.

En termes pratiques, le gouvernement entend s'appuyer sur les remontées du terrain pour calibrer les enveloppes, qui seront ensuite déléguées dans les territoires. Il y aura, par ailleurs, un appel à projets national pour les sites « orphe-



lins » (appartenant, par exemple, à des entreprises qui ont fait faillite). L'entourage d'Emmanuelle Wargon s'est refusé à donner un objectif chiffré précis, mais espère néanmoins récupérer entre 500 à 1.000 hectares de friches.

UNE AIDE AUX COMMUNES POUR DENSIFIER LE LOGEMENT

Le dispositif le plus original de la relance de la construction durable reste toutefois le dispositif de l'aide aux communes pour les mètres carrés « densifiés ». Le gouvernement ne cache pas son objectif. Selon le cabinet d'Emmanuelle Wargon : « On constate que les collectivités territoriales ont des réticences à délivrer des permis exploitant toutes les possibilités des PLU [plans locaux d'urbanisme, ndlr]. Il faut donc vaincre cette réticence », afin de densifier et de lutter contre l'étalement urbain.

Le dispositif imaginé semble assez complexe. Le principe est que si un permis de construire autorise des mètres carrés de logements au-dessus d'un seuil - qui sera fixé selon le type de collectivité - une aide financière sera allouée à la collectivité pour chaque mètre carré de logement autorisé au-delà de ce seuil de déclenchement.

Le déclencheur sera en l'occurrence la délivrance du permis. Les aides seront donc versées à la fin de 2021 pour les permis délivrés entre le 15 septembre 2020 et le 31 août 2021. La collectivité - qui restera entièrement maître de la délivrance des permis de construire - pourra utiliser librement l'aide allouée, par exemple pour contribuer au financement d'équipements publics ou d'espaces verts (rendus nécessaires par la densification).

Le dispositif est toutefois encore loin d'être finalisé et les modalités précises ne seront pas connues avant le début du mois d'octobre. Des échanges sont en cours avec les associations de collectivités, afin de définir les critères (densité, vacances de logements, part des résidences secondaires...) et de se mettre d'accord sur les caractéristiques de densité constatées (pour lesquelles les outils existent toutefois déjà). Plusieurs questions restent encore en suspens : par exemple une part importante des permis de construire délivrés n'est jamais mise en œuvre et devient caduque ; quid dans ce cas de l'aide qui aurait été versée à la commune ? Malgré ces incertitudes, le gouvernement espère qu'environ 50.000 logements pourraient faire l'objet de ce dispositif.



AIDE AUX BAILLEURS SOCIAUX, PRIORITE À LA RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, CREDIT D'IMPOT POUR LES TPE-PME

Lors de ce point presse, l'entourage de la ministre a également apporté quelques précisions plus ponctuelles. Ainsi, sur le volet du logement social, le dispositif consistera en une aide directe aux bailleurs, notamment pour des opérations qui ne s'équilibrent pas avec les outils de financement existants. Le questionnaire du dispositif n'est pas encore désigné, mais il pourrait s'agir du Fnal (Fonds national d'aide au logement).

Sur les aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics – l'axe central du volet logement avec 4 milliards d'euros –, les bâtiments scolaires seront prioritaires au sein des aides destinées aux collectivités territoriales.

Pour sa part, l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments de TPE-PME prendra la forme d'un crédit d'impôt de 30%, plafonné à 25.000 euros, pour des travaux de performance énergétique de bâtiments tertiaires. En d'autres termes, les bâtiments administratifs d'une petite usine pourront être rénovés à ce titre, mais pas les bâtiments industriels, qui relèvent d'autres dispositifs. Cette aide aux TPE-PME sera disponible avant même la fin de 2020.

CALENDRIER SERRE ET D'AUTRES MESURES A VENIR

De façon plus large, la question du calendrier rejoint l'ambition affichée par le Premier ministre. L'objectif est en effet que les crédits alloués soient entièrement dépensés sur 2021-2022. Cette temporalité a été intégrée dans les différentes modalités en cours de finalisation. Elle est néanmoins ambitieuse lorsqu'on connaît les délais de mise en œuvre et de réalisation des chantiers dans le secteur du logement.

Enfin, l'entourage de la ministre du Logement a insisté sur le fait que les 7 milliards d'euros du volet logement

du plan de relance n'épuisent pas les efforts en faveur de ce secteur. D'autres mesures devraient en effet suivre rapidement, d'une part dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts (qui doit être présenté le 7 septembre) et, d'autre part, dans celui du projet de loi de finances pour 2021, présenté à la fin du mois de septembre.

Sur les aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics, les bâtiments scolaires seront prioritaires au sein des aides destinées aux collectivités territoriales

L'USH SATISFAITE DU PLAN DE RELANCE, MAIS APPELLE À UN SOUTIEN DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

Dans un communiqué du 3 septembre, l'USH (Union sociale pour l'habitat) « note avec satisfaction que la rénovation fait partie des axes du plan de relance présenté jeudi 3 septembre par le Premier ministre et que, dans ce cadre, 500 millions d'euros seront consacrés aux réhabilitations lourdes dans le parc social ». L'USH affirme donc que « le mouvement HLM se mobilisera pour engager la nouvelle étape de rénovation promue par le plan de relance ». Elle s'engage d'autant plus que cette étape rejoint ses propres demandes, exposées dans ses propositions « pour une relance juste et durable », présentées en juin dernier (voir notre article ci-dessous du 29 juin 2020).

Toutefois, pour Jean-Louis Dumont, le président de l'USH, « il faut aller plus loin

dans l'appréhension des conséquences de la crise économique et sociale sur le logement, et notamment le logement social ». L'association demande donc au gouvernement de « mieux prendre en compte, dès la loi de finances pour 2021, la nécessité de produire plus de logements sociaux et très sociaux en augmentant le nombre de logements PLAI [...] programmés et financés, en généralisant le taux de TVA réduit à 5,5% pour le logement social et en encourageant l'accès social à la propriété, via notamment une pérennisation satisfaisante du prêt à taux zéro (PTZ) ». Des revendications récurrentes de l'USH, qui demande aussi une augmentation des moyens accordés à la rénovation urbaine des quartiers, avec une estimation de 2 milliards d'euros de crédits nécessaires pour « intensifier » le nouveau plan de rénovation urbaine (NPNRU) et mieux prendre en compte les projets des organismes HLM et des collectivités.

De son côté, la Fédération française du bâtiment (FFB) « se réjouit de trouver le bâtiment à sa juste place, avec 7 milliards d'euros d'aides supplémentaires pour la rénovation énergétique du parc existant ». Elle se félicite notamment de l'ouverture confirmée de MaPrimeRénov' à l'ensemble des ménages, aux bailleurs privés et aux copropriétés, ainsi que du « soutien massif » à la rénovation des bâtiments publics. Elle regrette néanmoins quelques « trous dans la raquette » et déplore notamment « l'absence inquiétante de mesures fortes en soutien au logement neuf », face au décrochage de ce secteur, amorcé dès le début de 2020 et qui « ne cesse de s'accélérer ».

Même tonalité du côté de la Capeb (artisanat et petites entreprises du bâtiment). La satisfaction prédomine, mais l'association demande néanmoins au gouvernement « de lever les freins existants pour une relance efficace de l'activité de l'artisanat du bâtiment ». La Capeb formule donc plusieurs propositions : simplification de la qualification RGE, lutte contre la fraude à la rénovation énergétique, accompagnement du dispositif CEE (certificats d'économie d'énergie)... ●



“ DANS LES TERRITOIRES ”

Les territoires seront aux avant-postes de la relance. Sur le terrain, les maires et les présidents d'intercommunalités se mobilisent. Plusieurs opérations déjà réalisées localement sont susceptibles d'inspirer de futurs projets.

PLAN DE RELANCE et inégalités territoriales

Au moment où la campagne de recrutement des « sous-préfets à la relance » s'ouvre, les associations d'élus s'inquiètent des modalités de mise œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros qui risquent selon elles de privilégier les métropoles et les grandes intercommunalités bien outillées en ingénierie.

📍 *Publié le 14 Octobre 2020 par Michel Tendil / Localtis*

Du Premier ministre, Jean Castex, qui, dès le 3 septembre, affirmait que la territorialisation du plan de relance était un « *un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion* » à la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, affirmant que « *ce n'est pas depuis des bureaux à Paris à coups de tableaux de bord* » qu'il peut être exécuté, en passant par le secrétaire d'État à la Ruralité, Joël Giraud, martelant récemment que le « *plan de relance sera rural ou ne sera pas* »... Depuis un mois et demi, tout le gouvernement joue la partition de la proximité. Pour réussir la territorialisation du plan de 100 milliards d'euros, il compte notamment sur les fameux « *sous-préfets à la relance* » dont la procédure de recrutement a été lancée mardi 13 octobre : pas de nominations mais un appel à candidatures en bonne et due forme qui s'adresse à des « *jeunes hauts fonctionnaires* » affectés « *après du préfet, en région ou dans un département, pour une durée d'un à deux ans* ». Les prises de fonctions se feront « *au fil de l'eau* », à partir de la mi-novembre jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Les

30 premières fiches de postes publiées concernent aussi bien des départements (Cantal, Isère, Nièvre, Finistère...) que des régions (Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Île-de-France, Paca, Pays de la Loire).

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et Amélie de Montchalin déclarent conjointement vouloir apporter « *une attention particulière à la diversité des profils choisis, à leur capacité à porter un projet de territoire en lien avec élus et entreprises, et à lever, avec l'ensemble des partenaires locaux, les blocages qui empêcheraient la concrétisation rapide du plan de relance* ». Si ces sous-préfets suscitent beaucoup d'attente, une forte pression pèse déjà sur eux.

“ Les sous-préfets à la relance suscitent beaucoup d'attente, une forte pression pèse déjà sur eux. Ils devront avoir la fibre locale. ”

Le profil de ces candidats sera « *stratégique* ». « *Ils devront avoir la fibre locale* », a averti Ludovic Rochette, président de l'Association des maires de la Côte-d'Or, le 14 octobre lors d'une table-ronde organisé par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale sur la « *territorialisation du plan de relance* ».

« CE PLAN DE RELANCE SERA UN VRAI TEST »

Les associations d'élus s'inquiètent du calendrier, des délais et des modalités de mise en œuvre du plan, en particulier du recours aux appels à projets et aux appels à manifestation d'intérêt qui, une fois de plus, risquent de privilégier les collectivités les mieux outillées en ingénierie, à commencer par les métropoles. « *Cela nous pose la question de l'ingénierie car les projets ne sont pas que sur les grandes métropoles. La précipitation de certains calendriers va mettre en exergue – en l'absence d'une Agence nationale de la cohésion des territoires très territorialisée – des problèmes d'ingénierie au niveau des intercommunalités* », a souligné Virginie Carolo, présidente de la communauté Caux Vallée de Seine (Normandie), vice-présidente de l'Assemblée des communautés de France. « *Ce plan de relance sera un vrai test sur la collaboration entre les services de l'État et les territoires.* »

Ludovic Rochette estime même que la territorialisation doit être conçue comme une « *péréquation* », sinon le risque est que « *les intercommunalités les plus aisées consom-*

À travers les accords de relance qui seront signés d'ici la fin de l'année, les régions sont la courroie de transmission entre le plan national et les fonds européens.

ment l'ensemble de l'enveloppe ». Le maire de Brognon demande au gouvernement de produire des « *fiches types* » qui permettent à chacun de s'y retrouver quand Virginie Carolo réclame une circulaire pour inciter les préfets à « *dialoguer avec l'ensemble des présidents d'intercommunalités* ». « *Près de 25% [des intercommunalités] se sentent complètement démunies, se disent : 'ce plan, on passera à côté'.* »

À travers les accords de relance qui seront signés d'ici la fin de l'année (en préalable aux futurs contrats de plan), les régions sont la courroie de transmission entre le plan national et les fonds européens. Seulement, elles sont vues comme un échelon lointain. « *Une des missions des régions c'est cette égalité, cette péréquation entre les métropoles qui sont extrêmement bien dotées et les territoires ruraux* », a voulu rassurer Agnès Langevine, vice-présidente du conseil régional d'Occitanie. Des comités thématiques État-régions (sur l'économie, la formation professionnelle et la transition écologique) seront déclinés au plan local, a-t-elle dit, en complément des comités préfet-président de région. Dans les Pyrénées-Orientales, le préfet de département a reproduit un mode d'organisation qui a fait ses preuves, en début d'année, après la tempête Gloria, autour d'un « *comité des financeurs* » regroupant les services de l'État, les agences...

Ce système permet de « *faire en sorte que la réalisation du projet soit au rendez-vous* », a-t-elle insisté.

Les maires de petites communes font valoir de leur côté l'inadaptation de nombreuses thématiques à leur réalité et souhaiteraient ouvrir le plan aux espaces publics, aux équipements sportifs et culturels, au patrimoine...

CRÉATION D'UN « OBSERVATOIRE DES IMPACTS TERRITORIAUX DE LA CRISE »

« *La crise vient renforcer des fragilités qui existent déjà. Les villes qui ont le plus décliné sont les petites villes-centres et elles sont pleinement impactées par cette crise* », a déclaré le maire de Château-Thierry (Aisne) Sébastien Eugène, représentant l'APVF. L'édile préconise « *une cartographie précise de l'impact de la crise par territoire afin de cibler les territoires les plus fragilisés et de pouvoir les cibler* ». Fin septembre, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, avait lui-même promis devant la commission des finances de l'Assemblée une cartographie des aides accordées.

À noter que le Cnam, l'ADCF, l'ADGCF et l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts lanceront un « *observatoire des impacts territoriaux de la crise* » ce 15 octobre. « *Cet observatoire, qui a déjà réalisé quelques analyses sur le chômage, l'emploi et les revenus territoriaux, a vocation à se développer et à produire des cartographies, des analyses, de la méthodologie pour les territoires* », indique-t-on à l'Institut pour la recherche. ●





Entretien avec Cécile GALLIEN,

Vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Vorey (43)

“ L'envie de ruralité n'est pas une mode, c'est une tendance forte ”

Cécile Gallien participait au deuxième comité interministériel aux ruralités (CIR) du 14 novembre en tant que membre de la mission Agenda rural. Elle revient dans le détail sur les enjeux du plan de relance pour la ruralité et dresse un bilan de l'Agenda rural avant de passer à l'acte 2. Si la ruralité connaît un réel regain d'attractivité, celle-ci doit être accompagnée par une politique de « réaménagement du territoire » qui « ne dépend pas que de l'État » et qui doit mobiliser l'ensemble des collectivités sur le terrain.

📍 *Entretien réalisé par Michel Tendil pour Localtis Mag*

Localtis mag : Cinq milliards d'euros sur les 100 milliards d'euros du plan de relance devraient bénéficier directement aux territoires ruraux qui représentent près d'un tiers de la population. Cela vous semble-t-il suffisant ?

Cécile Gallien : Tout d'abord, le plan de relance ne s'adresse pas qu'aux collectivités locales. Il apporte des aides directes aux entreprises notamment aux PME pour la réindustrialisation et l'innovation, y compris celles situées en milieu rural. À ce sujet, 18% des emplois en zone rurale sont des emplois industriels (11% dans les autres territoires). Ensuite, 30% des crédits du plan de relance ont pour but de passer à une transition écologique et énergétique, qui devrait, par nature, concerner largement les territoires ruraux.

S'agissant plus précisément des 5 milliards d'euros, il s'agit d'un chiffre estimatif et plancher. Il inclut notamment le volet agricole qui bénéficie d'1,1 milliard d'euros, dont les aides pour les cantines

et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Les Territoires d'industrie bénéficient de 400 millions d'euros, or beaucoup sont dans des départements ruraux. Il y a aussi les aides au tourisme durable (50 millions d'euros) ou encore les crédits ouverts sur le « plan très haut débit » (240 millions d'euros).

De plus, de nombreuses enveloppes du plan de relance bénéficieront aux collectivités, notamment rurales, qui portent des projets dans le cadre de la relance : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle ouverte en 2020 (950 millions d'euros) ; le ministère de la Cohésion des territoires rajoute 250 millions d'euros de FNADT. C'est aussi le cas de la rénovation thermique des bâtiments publics (950 millions d'euros pour les collectivités). Charge à nous d'activer tout cela.

Et puis il y a toutes sortes de politiques publiques qui devraient bénéficier aux communes rurales à hauteur de 30%, sachant en effet qu'un Français sur trois environ habite dans le rural. Une partie d'entre eux

sera éligible aux 2 milliards de l'aide à la réhabilitation des logements pour les ménages modestes MaPrimeRénov'. Sur les 6 milliards d'euros du Ségur de la santé, 2,2 sont territorialisés. Il y a aussi la biodiversité et la prévention des risques (300 millions d'euros), la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement (300 millions d'euros), la résilience des réseaux électriques (50 millions d'euros) et l'inclusion numérique (250 millions d'euros).

Localtis mag : Comment s'assurer que cet argent bénéficiera bien aux petites communes ?

Cécile Gallien : Les crédits ne manquent pas mais il faudra que les préfets de département, grâce au binôme essentiel préfet-maire, veillent au grain. Les référents ruralité dans chaque département auront un rôle majeur pour s'assurer que ces 5 milliards vont bien aux petites communes. Il a aussi été acté, comme nous le souhaitons dans l'Agenda rural, que dans chaque ministère un référent ruralité soit à la

manœuvre. La création du CIR permet tous les 6 mois de faire le point sur les avancées de l'Agenda rural, mais les ministres devront aussi présenter le bilan des crédits du plan de relance alloués aux départements ruraux (...). On a aussi demandé des outils data libres d'accès à tous les citoyens qui vont permettre, géographiquement, d'avoir un état des lieux par exemple sur la présence de la 4G ou les zones encore non couvertes, les villes bénéficiaires des actions Cœur de Ville, Petites Villes de demain, les montants de DETR ou DSIL versés par commune (...).

Mais cet argent du plan de relance ira aussi aux petites communes si leurs intercommunalités les aident et les associent en termes d'ingénierie. Il faudra de même que l'ANCT actionne son ingénierie (...).

[Localismag : La crise a confirmé ce « désir de campagne » dont on parle depuis plusieurs années. Ce qui pose la question de l'attractivité des territoires ruraux : santé, jeunesse, mobilité, numérique, commerce... Où en sont les propositions de l'Agenda rural et quelles sont les mesures prioritaires de l'acte 2 lancé le 14 novembre ?

Cécile Gallien : Depuis des années déjà, des communes rurales voient leur population augmenter. 80% sont dans cette situation, c'est un renversement de situation. L'exode rural est terminé. Une enquête de septembre 2019 fait apparaître que 45% des Français préféreraient vivre à la campagne dans l'idéal. Avec la crise du Covid et le premier confinement, la campagne est apparue comme une valeur refuge, de nombreux urbains sont venus s'y réfugier, certains y sont restés(...). Il faut que l'État accompagne cette envie de ruralité. Car ce n'est pas une mode, c'est une tendance forte.

Sur les 180 mesures de l'Agenda rural, une certaine sont en cours. Parmi les mesures que je considère comme prioritaires dans l'acte 2, il y a évidemment la prolongation des ZRR (zones de revitalisation rurale) jusqu'à fin décembre 2022 (...). Par ailleurs, la nouvelle définition des communes

Cécile GALLIEN,
*Vice-présidente
de l'Association des
maires de France
(AMF) et maire
de Vorey (43)*



rurales par l'Insee va aboutir au versement d'une enveloppe plus conséquente de la DETR en leur faveur.

Plusieurs mesures majeures vont être mises en œuvre : le renforcement des centralités (et de leurs commerces) avec les 170 premières Petites Villes de demain sur trois régions, l'allocation de 3,3 milliards d'euros pour booster la couverture internet avec l'objectif du haut débit d'ici fin 2020, du très haut débit d'ici fin 2022 et de la généralisation de la fibre pour 2025. Il fallait mettre le paquet (...).

En matière de services publics, on compte désormais 856 maisons France services, avec la labellisation récente de 323 maisons (...).

Et puis il y a la santé. C'est là qu'il va falloir passer à la vitesse supérieure (...). Il est nécessaire d'accélérer l'accueil dans les zones sous-dotées d'internes en médecine (objectif de 1.500 stages supplémentaires en territoire rural) ainsi que le salariat de médecins. 50 médecins salariés ont été recrutés en un an, cela peut paraître peu, mais on espère que les territoires s'organiseront pour en accueillir. Une petite commune rurale ne peut pas le faire toute seule (...).

En matière de mobilité, les décisions de modernisation de quelques petites lignes ferrées avec les régions, et la relance de trains de nuit sont incluses dans le plan de relance. Mais il faut lancer le chantier de la mobilité du quotidien jusqu'au dernier

kilomètre (...).

Concernant les jeunes, près de 10.000 ruraux ont bénéficié du dispositif « Les cordées de la réussite » afin qu'ils accèdent aux études supérieures ; ce nombre passera à 20.000 d'ici 2022. 19 campus connectés sur 33 ont été créés dans les départements ruraux (...).

[Localismag : Accueillir de nouveaux habitants, c'est aussi des logements...

Cécile Gallien : L'enjeu du développement de l'habitat est primordial. Si l'on veut accueillir des habitants, il va falloir que les maires soient aidés pour réhabiliter les logements vacants, qu'une enveloppe conséquente du plan de relance soit attribuée via des Opah par exemple. La prolongation du PTZ pour les ménages des secteurs ruraux non tendus est une bonne chose, les ORT devraient également s'étendre aux territoires ruraux si leurs intercommunalités se mobilisent. Nous avons aussi besoin de construire du neuf dans les villages et bourgs, et le principe recherché de zéro artificialisation ne doit pas nous en empêcher car les moins vertueux n'ont pas forcément été les communes rurales.

Il nous semble par ailleurs utile qu'une réflexion sur le foncier agricole soit lancée pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et développer les productions locales (...). ●

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX : comment passer de la réflexion à l'action ?

Six ans après leur création, les projets alimentaires territoriaux avancent timidement, faute de financements. En leur dédiant une enveloppe de 80 millions d'euros, le plan de relance devrait consolider la démarche. D'autant que le gouvernement réduit la voilure et ambitionne de se concentrer sur « un PAT par département » et non plus 500. Au croisement de nombreux enjeux (souveraineté alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, agro-écologie...), le PAT de la métropole d'Aix-Marseille montre une réelle capacité d'adaptation. Témoignages des acteurs concernés à l'occasion de la journée de débats organisée le 18 septembre par le Réseau Cocagne.

📍 Publié le 23 septembre 2020 par Emilie Zapalski pour Localtis

« Les projets alimentaires territoriaux représentent un bon outil pour commencer à réfléchir et pour accompagner des politiques autour de l'agriculture et de l'alimentation mais les actions restent encore timides, selon les territoires. » C'est le témoignage de Julie Lequin, responsable recherche et développement chez SaluTerre, un bureau d'études en ingénierie sociale, paysagère et environnementale, lors d'une journée de débat organisée le 18 septembre 2020 par le Réseau Cocagne, SaluTerre et le mouvement des cuisines nourricières. Ces démarches se sont développées en France sous l'impulsion d'acteurs locaux. Elles ont ensuite obtenu un statut officiel à travers les PAT dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. À l'heure actuelle, difficile de savoir combien il y a de PAT en France, car certains (41) ont été labellisés par l'État, d'autres, autour d'une centaine, vivent leur vie sans label officiel. « Un observatoire a été créé, nous aurons prochainement des données plus précises », a expliqué Julie Lequin en allusion à l'observatoire national des PAT lancé en novembre 2019 par le RnPAT (réseau national des PAT).

Pour Jean-Daniel Ralambondrainy, chargé de mission à la métropole Aix-Marseille Provence, le problème de la mise en œuvre des actions concrètes des PAT réside dans le manque de financement. « L'État finance l'émergence des PAT mais jusqu'à maintenant, il ne s'était pas positionné sur le financement de la mise en œuvre des actions, explique-t-il à Localtis. Il fallait chercher d'autres types de financements, via l'Europe notamment. »

80 MILLIONS D'EUROS DU PLAN DE RELANCE

Le financement de l'État passait exclusivement par le programme national de l'alimentation, sous forme d'appels à projets annuels visant à faire émerger de nouveaux projets. Mais le plan de relance gouvernemental, annoncé le 3 septembre 2020, pourrait changer la donne. Il prévoit en effet un volet agricole d'1,2 milliard d'euros, dont 546 millions devraient être consacrés à l'accélération de la transition agro-écologique : 346 millions d'euros pour les moyens de production et 200 millions d'euros pour l'alimentation. Sur le total, les PAT devraient recevoir 80 millions d'euros « pour accompagner les territoires dans la structuration des filières et notamment des filières de circuits courts », a annoncé le

ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, le 3 septembre. Au passage, le gouvernement a largement revu ses objectifs à la baisse : il tablait initialement sur 500 PAT à horizon 2020, il table désormais sur « au moins un PAT par département d'ici 2022 », soit

une centaine. Il s'agirait donc plutôt de consolider l'existant que de faire émerger de nouveaux projets. « Des financements devraient être cette fois-ci directement fléchés sur les PAT, à travers des appels à projets notamment », se réjouit Jean-Daniel Ralambondrainy.

Pour Julie Lequin, « il faut voir le PAT comme une démarche plus que comme une finalité ». « Il s'agit d'une démarche initiée par l'État, comme pour les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou les clusters. Ces PAT qui se créent au fil des années ne vont pas périr mais peut-être

“ Il faut voir le PAT comme une démarche plus que comme une finalité ”



que le concept n'existera plus en tant que tel alors que les démarches se poursuivront », envisage-t-elle.

UN PAT DE 5.000 EXPLOITATIONS

La journée a permis de mettre en lumière la politique alimentaire menée par la métropole Aix-Marseille Provence qui s'est engagée dans un PAT depuis 2018 avec le pays d'Arles, en co-construction avec l'État, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la région Sud, la chambre d'agriculture et d'autres acteurs publics et privés. On raisonne ici à une échelle très vaste, bien au-delà d'un « circuit court ». Ce PAT couvre un territoire de 2 millions d'habitants, pour 121 communes, avec un bassin de production, le pays d'Arles, et un bassin de consommation, la métropole. Il englobe ainsi le département des Bouches-du-Rhône et les deux communes de la métropole Aix-Marseille-Provence situées dans le Var et le Vaucluse, Sainte-Zacharie et Pertuis. Il s'étend sur 145.000 hectares de terres agricoles et regroupe 5.000 exploitations, soit 11.000 emplois permanents et 15.000 saisonniers. L'objectif premier est de mieux en faire profiter la population locale. « La production est envoyée à 90% à l'extérieur du territoire, pour l'export, a témoigné Jean-Daniel Ralambondrainy. L'idée est qu'elle irrigue tout le territoire, et nous essayons dans cette démarche de traiter tous les sujets comme l'agro-écologie, la restauration collective durable, la nutrition, la santé... »

Un diagnostic a d'abord été élaboré en 2018 suivi de trois jours d'ateliers rassemblant les acteurs concernés, se focalisant notamment sur la restauration collective. Une étude

spécifique sur le sujet a permis de mettre en exergue les gestes et astuces à intégrer dans les marchés publics pour privilégier par exemple les acheteurs locaux. Il est par exemple recommandé de « massifier la commande publique » de restauration collective pour rendre le marché plus attractif pour les producteurs locaux (groupements de commandes, intermédiation entre producteurs et grossistes, etc.).

Le PAT, qui a été labellisé par le ministère d'Agriculture et de l'Alimentation en février 2020, sait aussi se montrer réactif face à la conjoncture. Il a mis en œuvre des actions spécifiques durant la crise du Covid-19 dont une opération de 30.000 paniers solidaires, représentant 45 tonnes de fruits et légumes distribués chaque semaine pendant un mois à des personnes en difficulté.

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Cette dimension sociale est une autre caractéristique du PAT. Il expérimente, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la précarité alimentaire, la mise en place de solutions locales d'urgence dans les quartiers nord de Marseille. « Grâce à ce travail, nous avons identifié trois principaux freins, a détaillé Jean-Daniel Ralambondrainy. Un frein économique, puisque ce sont des quartiers où les gens ont des revenus faibles ; un problème d'offre, car à cause de la délinquance, les magasins sont partis ; et un changement d'habitudes alimentaires à orchestrer, car même si on apporte des fruits et des légumes, ces populations ne vont pas forcément les prendre, il faut retravailler le lien alimentaire. » Les paniers bio solidaires expérimentés pendant la crise sanitaire sont une des réponses à ces freins. Mais la métropole cherche aussi à développer des modèles économiques viables pour répondre à ces besoins, avec des marchés en semi-gros et des groupements de commandes notamment. Graines de Soleil, une des associations qui travaillent sur le sujet avec la métropole, a ainsi développé des ateliers cuisine mensuels dans les quartiers de Marseille. « Nous allons aussi à la rencontre des centres sociaux, comme celui du Panier, pour travailler avec les acteurs du quartier, a détaillé Jonathan Monserrat, le président et directeur de la structure associative d'insertion. C'est un quartier qui se 'boboïse', mais les habitants pauvres ne profitent pas de ce développement, nous menons des ateliers sur le budget alimentation et sur les légumes du jardin, avec des produits vendus à un tarif solidaire pour ces publics. Mais ces actions n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans la durée. »

« Nous sommes très favorables à la création de PAT à des échelles plus locales, mais il ne faut pas que ces démarches prennent le nom de PAT, car sur le territoire, le PAT labellisé est celui de la métropole Aix-Marseille Provence et du pays d'Arles. Vous pouvez en revanche en faire partie », a insisté Jean-Daniel Ralambondrainy. ●



Entretien avec Sylvain ROBERT,

Président de l'agglomération Lens-Liévin

“ Nous avons décidé de miser sur certaines niches, comme le sport et la culture ”

Réélu pour un deuxième mandat à la mairie de Lens et président de l'agglomération Lens-Liévin, Sylvain Robert mise sur la spécialisation de son territoire dans le domaine du sport, avec notamment l'installation de clusters dédiés, et de la culture pour attirer de nouveaux publics. Après l'installation du Louvre-Lens il y a huit ans, des réserves du Louvre il y a trois ans, le territoire est ainsi candidat à l'appel à manifestation d'intérêt de la Bibliothèque nationale de France pour la création d'un pôle regroupant le centre national de la presse et ses collections. À travers l'accueil de sites d'expérimentation dans le solaire notamment, de pôles d'éco-activités et la rénovation qualitative et énergétique des logements, le territoire compte devenir exemplaire en matière de transition écologique.

📍 Entretien réalisé le 23 novembre 2020 par Emilie Zapalski pour Localtis

Localtis *mag* : Ancienne cité minière déjà durement frappée par la crise de 2008, Lens connaît une décline progressive du chômage depuis le pic de 2013. Quelles sont vos recettes ? Est-ce que la culture est un moyen de changer d'image ?

Sylvain ROBERT : Nous avons deux communes de taille identique, Lens et Liévin⁽¹⁾ et une agglomération assez importante mais nous n'avons pas vraiment de centralité. Nous faisons en effet partie du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Et les cités se sont amoncelées là où il y avait des mines. Par ailleurs, nous avons 67% de logements sociaux. Nous avons besoin de créer de la mixité, en attirant d'autres publics. Pour cela, nous avons fait le point sur les atouts que nous pouvions mettre en avant et nous avons décidé de miser sur certaines niches, comme le sport et la culture. Le positionnement sur certains clusters relatifs au sport et à la santé en découle, avec un travail en collaboration avec l'agence de développement économique de la filière Santé Nutrition des Hauts-

de-France Eurasanté notamment. Nous nous spécialisons aussi dans le domaine culturel, avec le musée Louvre-Lens, «deuxième Louvre», situé à Lens sur un ancien carreau de mine. Il a maintenant huit ans. Le centre de réserves du Louvre a quant à lui été inauguré il y a trois ans. Nous sommes classés troisième musée de province le plus fréquenté en France, derrière Lyon et Marseille, des villes qui

« Dans le domaine culturel, nous essayons de porter notre candidature pour être capitale européenne de la culture en 2028 et capitale française. »

Sylvain ROBERT,
*Président de
l'agglomération
Lens-Liévin*



sont bien plus importantes que nous ! Cela nous aide à atteindre l'ambition que nous nous sommes donnée. Et nous souhaitons maintenant accélérer les projets qui ont été portés lors du premier mandat. Dans le domaine culturel, nous essayons de porter notre candidature pour être capitale européenne de la culture en 2028 et capitale française de la culture. L'agglomération se positionne aussi pour l'accueil de la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt que la BNF a lancé pour la création d'un pôle regroupant le centre national de la presse et ses collections ⁽²⁾.

Localtis*mag* : **Vous avez aussi une forte ambition en matière de transition écologique ?**

Oui, nous mixons ces effets de niches avec la transition écologique. Il s'agit notamment de rénover les logements du territoire, dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERMB) ⁽³⁾. Nos cités sont classées dans le patrimoine mondial de l'Unesco et nous devons en assurer la rénovation qualitative. Mais nous avons décidé d'aller plus loin et de ramener la consom-

mation énergétique de ces bâtiments à un indice C ⁽⁴⁾ alors qu'ils sont actuellement classés en F ou G. Certaines maisons sont encore chauffées au charbon ! Nous pouvons ainsi offrir un peu de pouvoir d'achat aux habitants et devenir un territoire exemplaire en matière de maîtrise de l'énergie.

Localtis*mag* : **Vous êtes aussi très investi dans Rev3, la troisième révolution industrielle lancée par la région Hauts-de-France ?**

Nous sommes partie prenante de Rev3. Nous en sommes presque à l'origine ! Quand Jeremy Rifkin a lancé le programme, il était sur un territoire d'expérimentation situé chez nous. Nous accueillons les sièges du centre de développement des éco-entreprises (CD2E), pôle des éco-activités qui intervient dans les domaines du bâtiment durable, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, et de Team2, une plateforme d'innovation collaborative pour accompagner les entreprises dans l'économie circulaire. Nous avons aussi un centre d'expérimentation de photovoltaïques, le projet LumiWatt créé en

2011 pour favoriser le développement du photovoltaïque dans les zones les moins ensoleillées. Et nous avons mis en place un cadastre solaire pour estimer en quelques clics le potentiel de production d'électricité (solaire photovoltaïque) ou de chaleur (solaire thermique) d'une toiture à l'échelle du pôle métropolitain qui regroupe les communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, Lens-Liévin et Béthune-Bruay-Artois Lys Romane.

¹ Les deux villes ont autour de 30.000 habitants, elles sont éloignées de quelques kilomètres seulement.

² La BNF donnera suite à l'appel à manifestation d'intérêt en janvier 2021, pour une mise en exploitation des lieux en 2026.

³ Le contrat ERMB rassemble État, région, départements du Nord et du Pas-de-Calais, intercommunalités, Caisse des Dépôts. Il s'agit d'un des plus vastes chantiers de rénovation de l'habitat, de transformation urbaine, de redynamisation économique et de revitalisation sociale que la France ait pu imaginer depuis plus de quarante ans (200 millions d'euros d'investissement, 1.800 logements en cours de rénovation sur la période 2018-2020).

⁴ Avec un indice C, le logement a une bonne performance énergétique et consomme entre 91 et 150 kWh/m²/an.



Entretien avec David LISNARD,

Maire de Cannes

“ Il faut sauver la filière touristique et événementielle ”

Sa ville vit nécessairement les choses avec une âpreté particulière. David Lisnard, maire de Cannes, témoigne de l'ampleur des conséquences économiques de la crise pour un territoire tourné vers le tourisme et l'accueil d'événements internationaux. Et pour toute une série de professionnels. Nombre d'entre eux se sont pour la première fois tournés vers le centre communal d'action sociale.

📍 Entretien réalisé pour *Localtis Mag*

Localtis mag : *On sait que la crise économique liée à la crise sanitaire a, depuis le printemps dernier, particulièrement affecté les territoires touristiques. Quel diagnostic posez-vous aujourd'hui, à la fois en tant que maire de Cannes et en tant que président du Comité régional du tourisme Côte d'Azur France ?*

David LISNARD : Le diagnostic est violent pour notre territoire. Le secteur du tourisme pèse directement à hauteur de 20% sur toute l'économie du département, et jusqu'à 50% dans le secteur de Cannes. Très clairement, on estime

d'ores et déjà les pertes de revenus pour la Côte d'Azur à environ 2,6 milliards d'Euros.

Il faut avoir la lucidité de regarder les chiffres et, derrière les chiffres, d'avoir à l'esprit les réalités humaines très douloureuses qui, peu à peu, se font jour. À Cannes, la mise à l'arrêt depuis la mi-mars du Palais des Festivals et des Congrès, premier centre de congrès de France hors Paris, a engendré une perte d'environ 800 millions d'euros de retombées économiques. 17 manifestations ont été annulées. Cela représente 390.000 nuitées en moins pour les hôteliers - sans comp-

ter celles générées par les plateformes de location saisonnière - mais ce sont bien d'autres métiers qui pâtissent de cette situation : les extras, les indépendants, les restaurateurs et traiteurs, les chauffeurs de taxi et transporteurs, de nombreux artisans et tous les commerçants évidemment qui risquent de mettre la clé sous la porte.

Les perspectives ne sont malheureusement pas plus réjouissantes avec des tendances pour la saison d'hiver préoccupantes, notamment en termes de réservations, et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février ne nous permet pas la moindre visibilité.

Localtis mag : *Un important Plan Tourisme a été présenté en mai dernier, complété depuis par d'autres mesures, qu'il s'agisse de mesures d'urgence ou d'actions de moyen terme dans le cadre du plan de relance. Ces réponses vous semblent-elles adaptées ? D'autres actions devraient-elles, selon vous, être mises en œuvre ?*

David LISNARD : Dès le mois de mars, j'ai alerté le gouvernement sur la nécessité de prendre en compte le risque que faisait peser sur la pérennité de nombreux

entrepreneurs de la filière touristique et événementielle la mise à l'arrêt presque complète de leurs activités professionnelles. Aucune annonce concrète n'a été formulée en dehors du maintien des dispositifs bienvenus, dans l'urgence, de perfusions publiques communiqués en juin dernier par le ministre de l'Economie et des Finances et confirmés depuis. Cependant, ces mesures ne permettent pas d'envisager une relance de l'activité. Or c'est par la relance que

« Il faut avoir la lucidité de regarder les chiffres et, derrière les chiffres, d'avoir à l'esprit les réalités humaines très douloureuses qui, peu à peu, se font jour. »

nous parviendrons à sauver les filières, sauvegarder les emplois et aussi résorber la dette qui ne cesse de croître et nous menace d'une crise budgétaire et financière à moyen terme. J'ai ainsi insisté lors du conseil interministériel du tourisme du 12 octobre dernier pour que l'on puisse anticiper différents scénarii d'évolution de la maladie permettant, en sortant des carcans administratifs et bureaucratiques, d'envisager notamment l'organisation d'événements dans le strict respect des règles sanitaires.

Localtis *mag* : *Votre ville connaît une situation spécifique, étant donné ce poids du tourisme d'affaires et d'événements internationaux de premier plan comme le Festival de Cannes. Avec derrière, vous le disiez, toute une économie locale, toute une série de services et métiers... Quel accompagnement proposer aux « sinistrés », y compris sur le terrain social ?*

David LISNARD : L'annulation de tous les rendez-vous événementiels à la-

David LISNARD
Maire de Cannes



quelle nous devons faire face touche en effet un ensemble d'entreprises qui vivent en grande partie du tourisme et du tourisme d'affaires particulièrement. Nous sommes, il faut le rappeler, la première ville de France hors Paris pour le MICE* et pourtant, nous constatons que rien ne vient pour lever toutes les incer-

« C'est par la relance que nous parviendrons à sauver les filières, sauvegarder les emplois et aussi résorber la dette qui ne cesse de croître et nous menace d'une crise budgétaire et financière à moyen terme. »

titudes qui pèsent sur cette filière essentielle à notre économie locale. Sur le plan social, nous sommes très vigilants car cette crise sanitaire et économique fait de nombreuses victimes, souvent silencieuses, qui n'ont pas la « culture du guichet ».

Durant le premier confinement, nous avons ouvert le Palais des Festivals et des Congrès aux SDF. Nous avons décidé de leur rouvrir des salles dédiées pour les héberger durant cette période. Nous avons aussi créé le 27 octobre une cellule municipale d'aide aux victimes économiques et sociales de la Covid-19, pilotée par le CCAS. À ce jour, cette cellule a recueilli près de 200 appels provenant d'une population à laquelle le CCAS n'a généralement pas affaire : pour 90%, ce sont des artisans, des commerçants, des restaurateurs, des chefs d'entreprise. Les aides apportées sont de plusieurs ordres. Elles peuvent être administratives, financières, alimentaires, en formation aussi, et parfois psychologiques. Nous nous efforçons de répondre avec célérité en lien avec nos partenaires - CCI, syndicat des hôteliers, hôpital de Cannes, Pôle Emploi, PLIE, Mission locale, Fondation de Cannes - et les associations locales.

*Meetings, incentives, conventions and events

La communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord a entamé la réhabilitation-reconversion d'un site industriel situé dans l'hypercentre urbain. Objectif : reconstruire la ville sur la ville. Mais il faut assurer la dépollution du site et travailler étape par étape.

La communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord (27 communes, 21.900 habitants) travaille sur le devenir d'un espace industriel en partie en friche mais dont certains secteurs sont toujours en activité : le site « *Saint-Florent/Taracole* ». Localisé sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois, le site fait l'objet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), les Terrasses de Tardoire. Les opérations de démolition et de dépollution de ce site industriel de 9 hectares et 150.000 m² de bâtiments ne sont pas terminées, mais le devenir du site se dessine. Les élus communautaires souhaitent y conserver une activité industrielle, mais aussi y construire d'ici une vingtaine d'année entre 80 et 100 logements, une pépinière d'activités économiques de 20.000 m², une esplanade et un parcours piéton. Cependant, la complexité des opérations et leur coût nécessitent de penser un aménagement parcelle par parcelle.

RETROUVER UN ACCES PUBLIC AUX BERGES DE LA TARDOIRE

Voilà plus de dix ans qu'élus et habitants s'interrogent sur le devenir de cette zone située à proximité d'un monument historique, le château de La Rochefoucauld, et bordée par la Tardoire. « *On ne pouvait pas gar-*



TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien des experts du développement territorial pour définir votre stratégie territoriale et faire avancer vos idées. Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir
banquedesterritoires.fr/territoires-conseils

LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PÉRIGORD

RECONVERTIR UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN CŒUR DE VILLE (16)

📍 Publié le 20 juillet 2020 par Fabrice Bugnot pour Territoires Conseils

der une friche industrielle en plein cœur de ville, précise le maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois (4.000 habitants), Jean-Louis Marsaud, qui est également vice-président de la communauté de communes. Une des idées de départ était de se réapproprier les berges de la rivière en y proposant un accès avec des promenades, des jeux, des bancs... »

En 2008, la préfecture de la Charente constate la dégradation rapide des bâtiments et s'associe à la création d'un comité de pilotage sur le devenir du site regroupant différents acteurs autour de l'intercommunalité : Agence de la maîtrise de l'environnement et de l'énergie (Ademe), direction départementale des territoires, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Le site est en effet à la croisée de différents enjeux : patrimoniaux, industriels, environnementaux...

CONCERTATION POUR LA CREATION DE LA ZAC

La procédure de concertation pour la création d'une ZAC est initiée en 2010. En 2012, l'intercommunalité signe avec l'établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine une convention pour le portage du foncier et les travaux. Après les premières acquisitions de terrain et études, une concertation avec les élus et acteurs du territoire - anciens salariés des usines, habitants, usagers de l'accueil de loisir - est organisée en 2014-2015 : réunions publiques, balades urbaines, boîtes à idée... « Cela a notamment permis de faire émerger la volonté de retrouver un accès aux berges et de proposer une trame verte jusqu'au château », note la responsable du pôle aménagement de la communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, Émilie Galland.

La création de la ZAC est actée en 2015 avec un projet qui répond aux différents ob-



La Rochefoucauld-en-Angoumois.

jectifs identifiés : préserver l'activité industrielle, proposer une mixité des fonctions, restituer une continuité végétale des rives de la Tardoire, remettre en scène l'extrémité sud du parc du château...

DEPOLLUTION A LA CHARGE DES POUVOIRS PUBLICS ET COLLECTIVITES

Depuis 2019, les travaux de désamiantage et de déconstruction des superstructures sont terminés sur un des six lots de la ZAC. Pour cette première phase, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPF, le budget est de 760.000 euros, dont 500.000 pris en charge par l'État via le fonds d'aide à l'investissement local, environ 80.000 par l'Ademe et 180.000 par l'intercommunalité. La deuxième phase, la dépollution des sols et la démolition des bâtiments, devrait commencer d'ici 2021 et le réaménagement des berges pourra alors être entrepris. Mais la communauté de communes cherche encore des subventions pour cette opération dont le budget est fixé à 850.000 euros ; à ce jour, seulement 130.000 euros sont acquis via la dotation d'équipement des territoires ruraux et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Sur la ZAC, les usines textiles créées au dé-

but du 20^e siècle ont employé jusqu'à 1.600 ouvriers dans les années 1980. Mais après différentes restructurations et délocalisations, ne subsiste aujourd'hui que la société Silac Industrie (cardage et aiguilletage de fibres synthétiques) et Borflex (caoutchouc) avec une soixantaine d'emplois. Les autres sociétés ayant fait faillite, c'est l'intercommunalité et les pouvoirs publics qui doivent prendre en charge les coûts de dépollution.

DE MULTIPLES CONTRAINTES ET UN AMENAGEMENT BLOC PAR BLOC

« Compte tenu de la superficie et des contraintes, avec des zones situées dans le plan de prévention des inondations, les vestiges archéologiques, la pollution des sols, la multitude de propriétaires et les deux entreprises encore en activité, nous travaillons bloc par bloc », précise la responsable du pôle aménagement du territoire. Les « aides de l'État ont été essentielles mais le financement est le principal frein sur ce type d'opération », remarque le maire de La Rochefoucauld. La convention passée avec l'EPF permet d'étaler sur plusieurs années les remboursements pour l'acquisition de foncier (4,6 ha en 2019) et les travaux. Mais le budget de l'intercommunalité, avec une capacité d'autofinancement de moins de 500.000 euros, reste limité. En attendant, l'intercommunalité réfléchit avec l'entreprise Silac sur le réaménagement des locaux qu'elle loue sur un autre lot de la ZAC avant leur réhabilitation et a initié une demande de subvention pour construire une gendarmerie et des habitations dédiées. « Nous avons un projet ambitieux, mais sur vingt ans. Il faut donc s'adapter aux opportunités », précise le maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois. Dans la présentation initiale de la ZAC, qui mentionnait un budget total de 20 millions d'euros, certains aménagements prévus tels qu'une ferme urbaine pourraient ainsi être abandonnés. ●

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN

TOUS LES ACTEURS LOCAUX DU SECTEUR S'UNISSENT EN CRÉANT UN OUTIL PERFORMANT POUR PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION Saine ET DE PROXIMITÉ (65)

📍 Publié le 6 Octobre 2020 par Luc Blanchard pour Territoires Conseils

La communauté de communes Adour Madiran est impliquée depuis longtemps dans la recherche de dispositifs permettant de promouvoir une croissance verte. En 2004, déjà, elle permettait l'installation, à Maubourget (Hautes-Pyrénées, 2.377 habitants), d'une exploitation agricole bio, accueillant des salariés en insertion. C'est l'atelier chantier d'insertion « Villages accueillants » qui gère l'exploitation. Seize ans plus tard, l'association d'insertion lance une légumerie afin de transformer les légumes bruts et de les rendre accessibles à la restauration collective.

L'alliance du transformateur et du distributeur

Pour s'engager dans la restauration collective il faut maîtriser trois maillons essentiels : la production, la transformation, la distribution. La chambre d'agriculture en a parfaitement conscience et suscite, en 2018, la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui rassemble des partenaires publics et privés. Baptisée « *Mangeons HaPy* », la nouvelle structure doit faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Elle travaille en partenariat avec une autre entreprise d'insertion, Récup'action, qui se charge du transport des produits.

C'est encore à Maubourget que s'installent la légumerie de Villages accueillants et Mangeons HaPy. Un ancien centre commercial, de près de 3.000 m², est reconverti par la communauté de communes pour installer les deux structures. La région Occitanie soutient le projet en investissant 237.000 euros.

S'inscrire dans un groupement d'achats public

Si les entreprises d'insertion sont aidées par l'État, elles cherchent néanmoins à équilibrer leurs comptes. La légumerie qui



emploie 12 salariés en insertion et 2 encadrants est en mesure de produire quotidiennement une tonne et demie de légumes transformés, 200 jours par an. Pendant les vacances scolaires, une conserverie doit prendre le relais, elle sera opérationnelle en octobre 2020.

Fortes de cette capacité de production, Villages accueillants et Mangeons HaPy répondent conjointement à l'appel d'offres lancé par un groupement d'achats qui alimente les 19 collèges du département et 2 cuisines centrales. Une fois le marché obtenu, les deux structures commencent à travailler. Les six premiers mois montrent que le dispositif fonctionne, mais fin avril 2020 la pandémie de Covid-19 arrête net toute activité.

Mieux planifier la transformation des légumes

Pour Thierry Back, directeur de Villages accueillants, l'outil est opérationnel. « À la veille de la fermeture, la légumerie pouvait traiter une tonne de légumes bruts par jour, c'est parfaitement conforme à nos prévisions. Pourtant des progrès restent à faire, notamment pour mieux planifier l'arrivée des légumes bruts. À certains moments, nous avons peu de légumes à transformer et à d'autres moments nous en avons beaucoup. Une meilleure planification est nécessaire. » Le directeur regrette également que la commande publique n'uniformise pas davantage ses demandes. « Il nous est arrivé de faire 34 fabrications différentes sur une dizaine de légumes. Par exemple de devoir produire 3 kg de carottes en rondelles, 25 kg de carottes râpées, 40 kg de carottes en bâtonnets... sans compter les pommes de terre en cubes de tailles différentes. Techniquement c'est difficile à gérer. »

Une commande publique à mieux organiser

La directrice de la SCIC Mangeons HaPy, Mailys Bandelloni, constate pour sa part que l'allotissement, tel qu'il est réalisé dans les collèges, ne favorise pas les circuits courts. « Si, dans un lot, du fromage fermier et du fromage industriel est demandé, nous ne pourrions pas répondre car nous n'avons que du fromage fermier ! ». Elle souhaite donc que les lots soient plus fractionnés et en discute avec les chefs d'établissements.

Si beaucoup reste à faire pour fluidifier le dispositif, il n'en reste pas moins que la volonté des élus de mettre en place des filières vertueuses pour l'alimentation des collectivités s'est incarnée. Il faut encore débroussailler le terrain, mais cela en vaut la peine. ●

“ ENSEMBLE ”

**La Banque
des Territoires
s’engage dans la
relance aux côtés
des acteurs locaux
en apportant plusieurs
milliards d’euros en
fonds propres et en
prêts. Déjà partenaire
de nombreux projets
locaux, elle confirme
sa mobilisation
pour des territoires
+ attractifs,
+ durables,
+ inclusifs,
+ connectés.**

Entretien avec **Olivier Sichel**,

Directeur général délégué de la Caisse des dépôts et directeur de la Banque des Territoires



Olivier Sichel,
Directeur
général
délégué

INTERVIEW

[Localtis *mag* : Le 9 septembre 2020, vous avez présenté avec Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, un « plan climat » de 40 milliards d'euros. Ce plan, porté par les deux entités du Groupe Caisse des dépôts court jusqu'en 2024. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Olivier Sichel : Ce plan est d'une ampleur inédite. Il vise à déclencher un effet d'entraînement sur l'investissement et l'emploi, pour contribuer à la relance et créer au niveau local un véritable effet déclencheur sur la décision d'investissements en matière de transition écologique et énergétique (TEE). Ce plan se décline en trois piliers : l'accélération de la transition écologique des entreprises et des territoires (20 milliards d'euros), un doublement des financements alloués aux énergies renouvelables (14,5 milliards d'euros) et un financement massif de l'innovation dans les « greentechs » (5,5 milliards d'euros).

« L'accélération se concentre sur l'amélioration de l'efficacité thermique des logements sociaux et des bâtiments publics. Il s'agit de massifier les travaux et de changer d'échelle. »

“ Créer au niveau local un véritable effet déclencheur sur la décision d'investissements en matière de transition écologique et énergétique ”

[Localtis *mag* : À qui faut-il s'adresser pour obtenir ces financements ?

Olivier Sichel : Il n'y a pas de logique de guichet unique. La Banque des Territoires et Bpifrance interviennent chacune auprès de leurs clients. L'urgence climatique n'est pas un client mais une obligation. Les complémentarités vont évidemment jouer : nos équipes se connaissent et travaillent déjà ensemble.

Prenons l'exemple de l'hydrogène : Bpifrance, qui intervient auprès des entreprises, accompagne en amont celles qui apportent sur le marché des solutions et participent au développement de leur usage. Lorsque les solutions deviennent matures, la Banque des Territoires peut accompagner leur déploiement, en investissant dans les écosystèmes de production (projet de stations Hymulsion, en Auvergne-Rhône-Alpes) ou encore dans les flottes de véhicules (taxis Hype).

Localtis *mag* : Chaque pilier a donc un double niveau d'action, par Bpifrance et par la Banque des Territoires ?

Olivier SICHEL : C'est bien cela. S'agissant du 1^{er} pilier, qui vise à accélérer la transition écologique, Bpifrance mobilise ses chargés d'affaires, qui vont voir les entreprises pour les aider à réduire leur empreinte carbone. Ils leur proposent, par exemple, un prêt vert Ademe-Bpifrance pouvant aller jusqu'à dix ans et plafonné à un million d'euros.

Bpifrance a enrichi sa gamme de financement (prêts, crédit-bail immobilier dédié) pour aider les entreprises à rénover leurs bâtiments et à améliorer leur efficacité thermique, mais également à financer des contrats de performance énergétique (CPE, enveloppe de 150 millions d'euros).

Côté Banque des Territoires, l'accélération se concentre sur l'amélioration de l'efficacité thermique des logements sociaux et des bâtiments publics. Il s'agit de massifier les travaux et de changer d'échelle.

10 milliards d'euros de prêts à la rénovation principalement énergétique de logements sociaux, seront accordés dans les cinq prochaines années. Cela représente 125.000 logements rénovés par an !

La rénovation thermique des bâtiments publics bénéficie, pour sa part, d'une enveloppe de 2 milliards d'euros de prêts de la Banque des Territoires et de 500 millions d'euros de fonds propres, avec un focus sur le bâti scolaire. 250 millions d'euros du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sont également dédiés à la rénovation des universités. Accélérer la transition écologique, c'est aussi développer la mobilité verte. Les financements correspondants atteignent 3,5 milliards d'euros :

- 650 millions d'euros pour les investissements des clients publics en bornes de recharge de véhicules électriques et d'avitaillement en biogaz ;
- 650 millions d'euros pour financer des flottes de matériel roulant propre (routier, fluvial ou ferroviaire) ;
- 420 pour aider les villes à transformer leurs voiries (nouvelles pistes cyclables, logistique urbaine durable) ;
- et 1,5 milliard d'euros dans des projets d'infrastructures régionales et locales.

Localtis *mag* : Le second pilier du plan vise l'accompagnement des développeurs d'énergies renouvelables (EnR). Ce n'est pas un secteur de financement nouveau pour Bpifrance et la Banque des Territoires, n'est-ce pas ?

Olivier SICHEL : Non, effectivement. Ce qui change surtout, c'est le niveau des moyens financiers mobilisés : au total, 14,5 Md€ seront déployés de 2020 à 2024 pour la croissance des développeurs d'EnR, avec un objectif de

8,8 GW de puissance installée.

Là encore, Bpifrance et la Banque des Territoires jouent la complémentarité : la Banque des Territoires, qui investit depuis plusieurs années déjà dans des projets de production d'EnR, mobilisera sur la période 900 M€ de fonds propres pour financer de nouveaux projets, dont 40 pour l'hydrogène vert.

Pour booster la croissance des entreprises de la filière, Bpifrance a développé un continuum de financement, d'investissement et d'accompagnement en conseil. L'activité historique de Bpifrance sur le cofinancement des EnR sera doublée (portée dès 2023 à 3,2 milliards d'euros) et complétée avec la création d'une offre spécifique pour le préfinancement de projets. 12,7 Md€ sont ainsi mobilisés.

Localtis *mag* : Et pour le 3^{ème} pilier ?

Olivier SICHEL : Pour financer massivement l'innovation dans les greentechs et les réseaux durables et résilients, Bpifrance mobilise 2,5 milliards d'euros en soutien de 9.000 projets greentechs.

La Banque des Territoires apporte, de son côté, 3 milliards d'euros pour appuyer les filières et dispositifs innovants pour l'aménagement durable et résilient des territoires. 2,8 milliards d'euros de prêts et 200 millions d'euros de fonds propres sont ainsi prévus pour financer la rénovation de réseaux d'eau et d'assainissement (avec l'Aqua Prêt), le traitement des déchets, les réseaux de chaleur, le portage foncier pour de grandes opérations où se présente l'opportunité de recycler des friches, ainsi que la préservation de la biodiversité, par exemple pour la promotion de sites naturels de compensation écologique.

Localtis *mag* : Est-ce que les porteurs de projets relevant de l'un des trois piliers du plan climat peuvent d'ores et déjà vous solliciter ?

Olivier SICHEL : Oui, bien-sûr. J'invite vivement les porteurs de projet, qu'ils soient privés ou publics, à contacter sans tarder les services de la Banque des Territoires ou de Bpifrance en région. L'évolution de la situation économique est inquiétante. Les conséquences sociales peuvent être très graves. Il est urgent d'accélérer la mise en route des projets, surtout s'ils contribuent à la transition écologique. Le plan de relance est fait pour ça ! ●

Il est urgent d'accélérer la mise en route des projets, surtout s'ils contribuent à la transition écologique.

COMMENT FINANCER la rénovation énergétique ?

Le déploiement de l'offre Intracting dans les territoires : difficultés rencontrées et perspectives. Entretien avec Guillaume Coste, responsable TEE de la Direction Régionale Occitanie de la Banque des Territoires

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans le cadre du déploiement des offres issues du Grand Plan d'Investissement (GPI) pour la transition énergétique du patrimoine des collectivités locales ?

Les collectivités locales ont bien conscience que c'est un enjeu considérable à l'échelle nationale et globale, toutefois, cela ne représente pas toujours un enjeu prioritaire à l'échelle locale d'une seule collectivité.

En conséquence, elles ne se sont pas toujours dotées des compétences internes et d'une organisation adéquate qui leur permettraient de s'investir efficacement dans une démarche ou un dispositif de mise en œuvre de cette transition. De ce point de vue, les évolutions législatives et l'implication d'un réseau d'acteurs compétents parmi lesquels les syndicats départementaux d'énergie et les régions (à l'instar, pour l'Occitanie, de l'Agence Régionale Energie Climat [AREC]) constituent des points d'appui essentiels.

D'autre part, jusqu'ici, nos offres n'étaient pas toujours très attractives. En matière de prêts, les collectivités pouvaient facilement trouver ailleurs des conditions d'emprunts moins onéreuses et moins exigeantes en termes de performances énergétiques. En matière d'in-

vestissement et/ou de partenariat, l'Intracting, avec un taux élevé (2%) et une relative complexité de mise en œuvre, ne facilitait pas le passage à l'acte. Enfin, en matière de CPE et plus précisément concernant les marchés de partenariat (type MPPE), les taux et les risques sont tels que peu de collectivités s'engagent dans cette voie.

On peut ajouter que, d'une façon générale, la question de la transition énergétique du patrimoine touche plusieurs acteurs à l'intérieur des organisations publiques (techniques, financiers, administratifs) qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble sauf si, une volonté politique forte les réunit et les organise en conséquence.

Les nouvelles offres de la Banque des Territoires sont-elles de nature à faire évoluer notre participation dans ce domaine d'activité ?

La Banque des Territoires propose maintenant un panel d'offres très complet de 0 à 40 ans. Cette offre s'adapte à tous les « stades d'avancement », niveaux d'organisation et de maturité du partenaire. Elle peut répondre à chaque « segment » de la demande et elle comprend ses propres outils de suivi et de vérification de son efficacité.



À la fois plus attractive en termes de taux, plus simple et plus lisible, notre offre est accompagnée d'ingénierie et d'outils performants. Mieux adaptée dans le temps et capable de proposer des solutions de mutualisation elle devrait répondre à la plupart des demandes.

Pouvez-vous décrire rapidement le panel de cette nouvelle offre ?

Pour le court et moyen terme, l'Intracting dit « classique » et l'Intracting dit « sécurisé » financent des projets sur une période optimisée jusqu'à 13 ans.

L'Intracting classique (dont le principe est le remboursement – sur la période du contrat - de l'investissement par les économies de fonctionnement générées) se présente maintenant sous la forme d'une avance remboursable à un taux de 0,25% pouvant monter jusqu'à 5 millions d'€ et 100% du besoin de financement. Avec ce produit nous accompagnons la ou les collectivités en amont et en aval de la démarche. En amont avec le cofinancement (50% jusqu'à 50 000 €) de l'étude préalable pour mettre au point les actions de performance énergétique (APE) qui généreront les économies d'énergie. En aval avec la mise à disposition pendant 3 ans d'un outil de suivi et de mesure de la performance de ces actions.

L'intracting classique permet de réaliser des opérations qui peuvent générer jusqu'à 30% d'économie d'énergie.

L'Intracting dit « sécurisé » qui est en fait un prêt à 0% pour la mise en œuvre des travaux dans le cadre d'un CPE (type MGPE) peut aussi monter jusqu'à 5 millions d'€. Il est aussi

accompagné en amont et en aval de la démarche. En amont avec, d'une part, un cofinancement (50% jusqu'à 50 000 €) de l'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du CPE et d'autre part, avec le financement d'une étude relative à la valorisation des CEE générés par l'opération. En aval, avec la mise à disposition pendant 3 ans d'un outil de suivi et de mesure de la performance de ces actions. Dans l'intracting sécurisé, une partie de la valorisation des CEE viendra rémunérer (correspondant à un taux de 0,25%) le prêt consenti au départ par la Banque des Territoires pour le financement des travaux.

Les CPE qui comprennent généralement des travaux relatifs à l'enveloppe du bâtiment peuvent générer jusqu'à 50% d'économie d'énergie.

Afin de pouvoir travailler avec les petites communes disposants de petits patrimoines et grâce à une récente évolution législative ces deux dispositifs d'intracting peuvent être mutualisés à l'échelle d'un EPCI ou d'un Syndicat d'Énergie.

Au-delà de 15 ans et jusqu'à 40 ans le prêt GPI AMBRE a lui aussi évolué, son taux (TLA + 0,60%) et sa quotité de financement – 100% du besoin d'emprunt jusqu'à 5 millions d'€ et 50% au-delà – s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage publics et à leurs satellites. Pour l'obtention de ce prêt le maître d'ouvrage doit avoir pour objectif une réduction des consommations d'énergie supérieure ou égale à 30%, disposer d'une étude de performance énergétique réalisée en amont des travaux et déployer des moyens de comptage et de suivi de ses dépenses énergétiques.

Y a-t-il aussi une évolution du côté de la demande ?

Parallèlement à ces évolutions de nos offres, les maîtres d'ouvrage et l'écosystème du bâtiment sont encouragés par les pouvoirs publics ; La sortie du décret tertiaire, la nouvelle campagne des CEE, le programme des 1000 écoles, les éléments du plan de relance montrent la prégnance du sujet d'une manière générale et sa montée en charge dans l'espace public. De plus en plus de collectivités locales mettent la question du patrimoine et le sujet de l'énergie au cœur de leurs préoccupations et cela commence à se voir dans les actions territoriales tant sur le patrimoine immobilier public que privé où l'action d'investisseur de la Banque des Territoires constitue un effet de levier attendu. ●

L'AUTEUR

GUILLAUME COSTE est titulaire d'une double formation en économétrie et audit interne des organisations. Après une première expérience d'auditeur au sein de CNP Assurances, il intègre le réseau de la Caisse des dépôts sur le métier prêteur. Il évolue sur le métier investisseur dans toutes ses composantes avant de se spécialiser sur deux thématiques : Universités et EnR. Il est désormais responsable thématique transition écologique et énergétique au sein de la direction régionale Occitanie de la Banque des Territoires.

“ ENSEMBLE ”





© Groupe SERL

La Banque des Territoires accompagne le projet de reconversion d'un site industriel à Vénissieux

 Une réalisation de la Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

EN CHIFFRES

65.000 m²

DE LOCATION
immobilière

1000

NOMBRE
D'EMPLOIS
potentiels
d'ici 2025

80M€

D'INVESTISSEMENT



Zoom

LE PROJET USIN, EST UN PROJET DE RECONVERSION D'UN SITE INDUSTRIEL À VÉNISSIEUX QUI PLACE L'INNOVATION AU CŒUR DE SES ENJEUX. Porté par le Groupe SERL et la Banque des Territoires, le projet vise à faire du site un lieu vitrine du savoir-faire industriel de la Métropole et des nouvelles technologies. D'un investissement global de 80 millions d'euros, le site accueillera d'ici 2025, une vingtaine d'industriels et permettra la création d'un millier d'emplois. ●



À retenir

- **Création d'emplois**
- **Enjeux d'innovation** au cœur des processus industriels

Modalités d'intervention de la Banque des Territoires :
Participation en fonds propres

Retrouvez toutes les réalisations de la Banque des Territoires sur banquedesterritoires.fr/cartographie-des-projets-territoriaux

Une réalisation



Edu-prêt : la Banque des Territoires signe pour la construction d'un groupe scolaire dans la métropole de Lyon

Dans le cadre de son offre Edu-prêt, la Banque des Territoires a mis en place un contrat de prêt sur fonds d'épargne d'un montant de 2M€ pour financer la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Décines-Charpieu, dans la métropole de Lyon (69).

UN PROJET D'AVENIR

Avec ses 16 salles de classe, son espace de restauration et ses salles d'activités étalés sur plus de 3 000 m², ce nouveau groupement scolaire permettra de désengorger les écoles environnantes, garantissant ainsi à de nombreux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Toujours soucieux de l'environnement et engagés dans la transition écologique et énergétique, ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, avec une construction bénéficiant des labels E+C-, E3 C1 et « Bâtiment Bio Sourced ».

Côté numérique, le groupe scolaire favorisera une éducation moderne et dynamique via l'installation de dispositifs tels que le wifi et des vidéoprojecteurs interactifs (VPI).

Une commune labellisée « Territoire 100% inclusif »

Dans la lignée des engagements en matière d'inclusion à l'échelle nationale, des ateliers pédagogiques de sensibilisation aux enjeux sociaux seront proposés aux élèves. ●



EDU-PRÊT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Edu-prêt est une offre de prêt dédiée aux projets de construction, rénovation et transformation des bâtiments éducatifs.

Elle s'adresse notamment aux collectivités territoriales, aux établissements et entreprises publics, et aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique. Cette offre intervient pour des projets couvrant à l'amélioration d'ouvrages liés aux crèches, écoles, collèges, lycées et universités publiques, ainsi qu'aux équipements sportifs, culturels et périscolaires fréquentés par les élèves.

Tous les détails sur cette offre sur
banquedesterritoires.fr/edu-pret



LES EPL, outils des collectivités locales, accélérateurs du développement des territoires

Bras armé des collectivités locales, les Entreprises Publiques Locales (EPL), dans l'ensemble de leur composante : les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et désormais leurs filiales en fort développement, les Sociétés Publiques Locales (SPL) et les SEM à opération unique (SEMOP) sont devenues des acteurs incontournables sur les territoires.

Plusieurs facteurs de compréhension de ce rôle renforcé désormais de l'économie mixte :

- L'affirmation ces dernières décennies des compétences des collectivités territoriales : pour mettre en œuvre opérationnellement ces compétences, l'économie mixte est une réponse pertinente : exemple récent avec le développement des SEM ENR en lien avec la territorialisation des politiques énergétiques)

- Une évolution de la gamme des EPL (depuis moins de 10 ans, création des SPL et des SEMOP) pour permettre des réponses adaptées et complémentaires aux besoins des collectivités. Cette évolution s'accompagne aussi d'une structuration des compétences, d'une professionnalisation accrue et de davantage de transparence au sein du mouvement grâce notamment au rôle de la Fédération des Elus des EPL.



- Des outils agiles et résilients, au service de l'intérêt général, utiles quand les collectivités souhaitent tout à la fois apporter des réponses sur les territoires où parfois le privé fait défaut, comme garder la main dans la mise en œuvre des politiques qu'elles jugent stratégiques pour leur territoire (aménagement, habitat, développement économique, transition écologique...).

“ La Banque des Territoires est un partenaire historique de l'économie mixte qui a su accompagner ses mutations et son développement dans le temps. ”

La force de l'économie mixte, qui fonde aujourd'hui son succès, c'est aussi sa capacité d'adaptation et d'évolution pour apporter des réponses aux besoins diversifiés des territoires, y compris dans leur capacité à apporter des réponses multiples (développement de la multi-activités dont la filialisation est une conséquence) comme leur capacité d'innovation sur les territoires (innovation organisationnelle, managériales, techniques...) dont le développement de l'ingénierie financière mobilisant les partenaires de l'économie mixte, au premier rang d'entre eux la Banque des Territoires.

L'impact de l'économie mixte sur les territoires est significatif :

- Les quelques 1.330 EPL génèrent notamment 15 Mds de chiffres d'affaires et 5 Mds d'investissements corporels sur les territoires, + de 60.000 emplois directs et près de 260.000 indirects.

- Les EPL interviennent dans des secteurs d'activités très variés, permettant aux collectivités de développer leurs actions pour apporter des réponses opérationnelles aux besoins des territoires.

Comme tous les acteurs économiques, les EPL sont impactées par la crise sanitaire et économique à laquelle nous devons faire face, tout particulièrement celles dont les activités sont dans les domaines du tourisme, loisirs et culture, ou encore la mobilité. Les EPL immobilières (logements conventionnés et non conventionnés, mais également activités tertiaires, industrielles et commerciales) comme celle d'aménagement sont également impactées. Mais elles s'avèrent plutôt résilientes dans la crise, jouant ainsi de plus un rôle particulier sur les territoires.

De par leur positionnement, leur capacité de mobilisation et d'innovation aux côtés des collectivités locales, elles vont être

« Veillons toujours à souligner combien les Epl sont des PME au service des PME, qui irriguent le tissu économique local avec 2 milliards de contrats attribués à plus de 26 000 entreprises, générant ainsi plus de 200 000 emplois indirects. Ce développement nous pouvons légitimement en être fiers. Il résulte certes d'une cinquantaine de créations nouvelles par an, mais aussi et surtout de la capacité d'adaptation remarquable des Epl existantes ».

Patrick JARRY, nouveau président de la Fédération des élus des EPL

des acteurs clés pour opérer la relance territoriale, y compris dans les territoires les plus fragiles

La Banque des Territoires est un partenaire historique de l'économie mixte qui a su accompagner ses mutations et son développement dans le temps ; elle est surtout un partenaire concerné et actif, que ce soit comme investisseur avisé, ou comme financeur, court, moyen, long et très long termes.

Plaçant les entreprises publiques locales au cœur de l'action territoriale, opérateurs du plan de relance, la Banque des Territoires, aux côtés des collectivités locales, est mobilisée pour répondre aux nouveaux besoins des EPL. ●

Les Entreprises Publiques Locales et la Banque des Territoires en chiffres

1332 EPL DONT 887 SEM AUJOURD'HUI

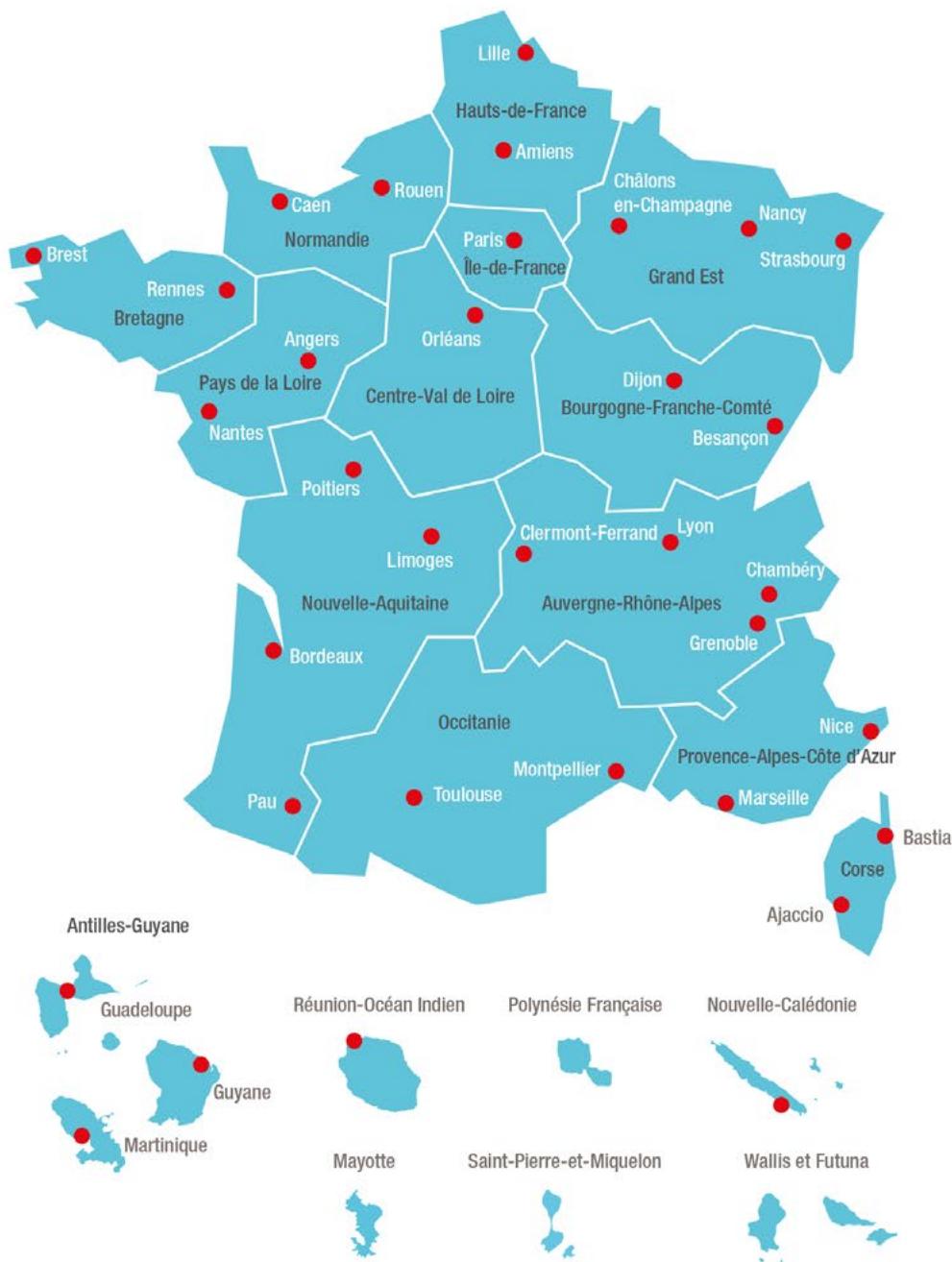
LA BANQUE DES TERRITOIRES PARTICIPE AU CAPITAL DE PRÈS D'1/3 DES SEM

PRÈS DE 95 M€ INVESTIS EN FONDS PROPRES ET QUASI FONDS PROPRES EN 2020 (PRÉVISIONNEL), DONT 25 M€ DANS LE CADRE DU PLAN D'URGENCE

La Banque des Territoires accompagne la structuration et le développement des EPL : contactez votre Direction Régionale pour en savoir plus

35 implantations en métropole et en outre-mer

Un réseau de proximité à votre écoute !



Retrouvez votre interlocuteur en région sur notre site

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Edouard BONNIN	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directeur régional • Philippe LAMBERT • 04 72 11 49 29

• Isère Savoie Haute Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Loire Haute Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy de Dôme Allier Cantal	Pascale PINEAU	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Antoine BREHARD • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 96
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 90
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 20

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Finistère Lannion	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ile et Villaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Côte d'Armor et Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Julie-Agathe BAKALOWICZ • 02 38 79 18 01

• Indre Eure-et-Loir Cher	Marina MAUCLAIRE	02 38 79 18 03
• Indre et Loire - Loiret - Loir et Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13

CORSE

Directeur régional • Frédéric NOEL • 04 95 10 40 03

• DT Corse du Sud	Béatrice HURREY-JARRY	04 95 10 40 00
• DT Haute-Corse	Pierre BIGNON	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directeur régional • Patrick FRANCOIS • 03 88 52 45 30

• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Bas Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Marne	Anthony BLAIS	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute Marne	Sébastien FOURNET-FAYARD	03 83 39 32 37
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Pas de Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Oise	Fabien BOURGEOIS	03 22 71 10 17

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ILE DE FRANCE

Directrice régionale • Marianne LOURADOUR • 01 49 55 68 10

• Ville de Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Grands comptes secteur local	Claude SCHNEEGANS	01 58 50 75 99
• 93-95	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine et Marne - Val-de-Marne	Sophie FERRACCI	01 49 55 69 20
• Yvelines - Hauts de Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89
• Région IDF et Essonne, Grands Comptes	Fabien DUCASSE	01 49 55 69 22

NORMANDIE

Directrice régionale • Céline SENMARTIN • 02 35 15 65 20

• Manche Orne	Ghislaine SEJOURNE	02 31 39 43 19
• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Seine Maritime Eure	Boubakeur AIBOUT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Grands comptes régionaux et innovation	Emmanuel LACROIX	05 56 00 01 55
• Pyrénées Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75

OCCITANIE

Directeur régional • Annabelle VIOLETT • 05 62 73 61 32

• Haute Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Aude Pyrénées-Orientales Ariège	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Hérault Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Hérault Gard Lozère	Jean Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• DT Nouméa	Eric PANNOUX	+687 25.98.38
-------------	--------------	---------------

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Loire Atlantique	Anthony BARBIER	02 41 20 23 83
• Maine et Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Richard CURNIER • 04 91 39 59 01

• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Métropole Bouches du Rhône	Gilles BOYER	04 91 39 59 55
• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directrice régionale • Nathalie INFANTE • 02 62 90 03 01

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

